

Séance de l'après-midi du 28 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 28 octobre 2008 à 13 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre
742, rue de l'Escale
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1

M. JOHN BURCOMBE 6

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 43

REPRISE DE LA SÉANCE

M. RENÉ DESBIENS 45

M. JEAN CASSIVY 58

M. YVES THÉRIAULT 81

M. JOHN BURCOMBE 90

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Aujourd'hui, nous allons poursuivre les questions du public et de la Commission. Nous avons des personnes inscrites au registre; avant de les inviter, nous allons faire quelques petits points.

15

Alors je rappelle que les présentes séances sont diffusées sur Internet en mode audio, et qu'il y a également un mécanisme permettant aux gens qui le désirent de poser des questions, d'adresser des questions à la Commission par courriel. Alors j'invite les gens qui veulent poser des questions par ce moyen à l'utiliser.

20

Également, hier il y avait deux (2) points qui étaient en suspens sur des questions adressées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La première question était les motifs de la décision, je résume par rapport à ce qui s'est dit hier, les motifs de la décision de confier au secteur privé le développement de la filière éolienne.

25

Est-ce que du côté du ministère des Ressources naturelles, vous avez pu obtenir un complément de réponse?

PAR M. DONALD GINGRAS:

30

Monsieur Sassi peut placer une réponse, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

35

Très bien. Monsieur Sassi.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

40

Monsieur le Président, pour répondre à la question différée qui a été posée par monsieur John Burcombe, ma réponse est principalement basée sur une référence au texte de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, à la page 33, et intitulée "Modèle d'affaires performant", dont je vais vous laisser une copie des références.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Très bien.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

50

Si je veux bien reformuler la question, pour un peu plus de clarté pour le bénéfice de tout le monde, c'est: Est-ce que le développement éolien ne devrait pas être pris en charge par Hydro-Québec, c'est-à-dire nationalisé par le gouvernement.

55

Pour le gouvernement du Québec, le contexte actuel milite pour un développement de l'énergie éolienne par le secteur privé et non par le secteur public. Il faut préciser que la nationalisation du secteur hydroélectrique, dans les années soixante, visait d'autres objectifs, en particulier l'uniformisation des tarifs à l'échelle du Québec et une desserte de l'ensemble du territoire, objectifs qui aujourd'hui ont été atteints.

60

Le gouvernement du Québec croit que dans le domaine éolien, la concurrence demeure le meilleur moyen d'assurer des approvisionnements au plus bas prix pour les consommateurs. Les promoteurs privés doivent supporter les risques financiers inhérents à la filière éolienne, comme par exemple la variabilité des vents, protégeant ainsi le consommateur. Les recours au secteur privé permettent aux consommateurs de bénéficier indirectement de divers allègements fiscaux associés à cette filière et accessibles uniquement au secteur privé.

65

70

Cette approche permet au gouvernement de poser des conditions claires venant encadrer les appels d'offres. Il s'agit d'assurer la maximisation des retombées pour l'économie québécoise, de favoriser l'émergence d'un secteur manufacturier de l'industrie éolienne et de structurer le développement des formules de partenariat avec les milieux.

75

À cet effet, il faut mentionner l'implantation de trois (3) usines, deux (2) usines de fabrication de tours et d'assemblage de nacelles à Matane, et une usine de production de pales à Gaspé, et la création de près de cinq cents (500) emplois permanents dans les trois (3) usines.

80

Plusieurs entreprises spécialisées sont déjà solidement implantées dans le marché et maîtrisent bien la technologie liée à l'énergie éolienne. Une telle approche est gagnante, tant pour les consommateurs d'électricité, l'économie québécoise et le milieu hôte que pour l'environnement.

85

Elle permet aussi d'associer directement les milieux concernés aux projets et d'éviter un modèle unique qui imposerait une solution mur à mur à l'ensemble du Québec.

Sans être propriétaire des parcs éoliens, Hydro-Québec demeurera en définitive l'acheteur unique de l'électricité qui sera produite en vertu des appels d'offres et des contrats d'une durée possible de vingt-cinq (25) ans.

90

Également, cette approche a permis au gouvernement de réserver un bloc de cinq cents mégawatts (500 MW), réservé aux projets issus des régions, deux cent cinquante mégawatts (250 MW), et aux nations autochtones, un autre deux cent cinquante mégawatts (250 MW), afin de maximiser les retombées pour les communautés locales.

95

Enfin, la société d'État doit se concentrer sur ce qu'elle fait de mieux, c'est-à-dire le développement de l'hydroélectricité. C'est pourquoi elle a le mandat de renforcer la complémentarité hydroélectricité-énergie éolienne.

Hydro-Québec développera ainsi une expertise internationale dans l'équilibrage et l'intégration à son réseau de cette énergie intermittente.

PAR LE PRÉSIDENT:

100

Merci, monsieur Sassi.

105

Il y avait également, toujours du côté du ministère des Ressources naturelles, une question mais qui était d'un autre ordre, c'était concernant une autorisation pour réaliser une route par Québec Labradorite, qui a été discutée hier.

Alors monsieur Gingras, est-ce que vous avez pu obtenir de l'information à ce sujet.

PAR M. DONALD GINGRAS:

110

Non, monsieur le Président, j'ai pas la réponse. Je croyais que ça avait été confirmé par l'interlocuteur comme quoi lui disait qu'il avait un droit.

Vous demandez qu'on vérifie si c'est vraiment le cas ou...

115

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Oui, monsieur Gingras, exactement, oui, de vérifier pour voir si ce décret existe, et en quoi il consiste exactement, et quel tracé avait été proposé à ce moment-là.

120

PAR M. DONALD GINGRAS:

OK. Exactement les droits qui ont été accordés à l'entreprise en question.

125

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Oui.

PAR M. DONALD GINGRAS:

130

D'accord. Alors j'ai mal compris peut-être la question hier, on va faire les démarches pour avoir l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

135

Très bien, vous nous ferez signe, soit par un analyste, lorsque vous obtiendrez la réponse, s'il vous plaît. Je vous remercie.

140

Maintenant mon collègue ici, monsieur Beaudoin, qui aimerait obtenir une précision à un sujet qui a été discuté hier, alors je lui laisse la parole.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

145

Oui, merci.

Ça découle de la discussion que nous avons eue hier sur les ententes entre Hydro-Québec et les municipalités. Je n'ai pas tout à fait saisi votre mécanisme d'indexation ou d'actualisation des versements échelonnés de ces ententes.

150

Pourriez-vous me le réexpliquer, s'il vous plaît.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

155

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

160

Alors bonjour. Les ententes qu'on a signées avec la MRC sont à la fois actualisées, il y a un taux d'actualisation qui est utilisé, et elles sont à la fois aussi indexées pour la période de l'entente, la durée de l'entente.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

165

Ce que j'ai pas tout à fait compris, c'est cette réponse-là que j'ai entendue hier, par rapport à un élément de votre communiqué de presse du jeudi 24 janvier, et je lis:

170

"L'entente prévoit des paiements qui s'échelonnent jusqu'en 2070, par exemple lors de la mise en service de la première centrale, 2014, un montant de deux point cinq millions de dollars (2,5 M\$) sera versé; lors de la mise en service de la dernière centrale, en 2020, c'est un montant de six point deux (6,2 M\$) qui lui sera versé. Les montants annuels subséquents seront indexés et versés jusqu'au terme de l'entente."

Est-ce que je comprends que c'est seulement à partir de 2020 que les montants seront indexés ou c'est indexé à partir de maintenant.

175 **PAR M. ALAIN BOURBEAU:**

Non, pas du tout.

180 L'entente est composée de quatre (4) fonds, en fait. Chacun de ces fonds a des dates de début de versements, entre autres il y a un de ces fonds dont le versement s'est fait à la signature de l'entente, il y en a un autre qui va se faire lorsqu'éventuellement, les permis et autorisations vont être reçus. Et il y a d'autres fonds dont les versements vont débiter avec les mises en service de certaines centrales, dont entre autres Romaine-2 et Romaine-4.

185 Alors ce sont des dates butoirs qui indiquent le début des versements de ces fonds-là. Mais ces fonds-là, il y en a dont les versements, comme je l'ai dit, débutent dès la signature de l'entente, d'autres avec la réception des permis et autorisations.

190 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Mais ce sont tous les fonds qui sont indexés?

195 **PAR M. ALAIN BOURBEAU:**

Tous les fonds.

200 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Excellent.

200 Est-ce que c'est la même chose pour toutes les ententes ou ça concerne uniquement l'entente de la Minganie?

205 **PAR M. ALAIN BOURBEAU:**

Je vais vérifier pour la question des ententes avec les communautés, mais de prime abord, je vous dirais que oui.

210 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Je vous remercie.

Maintenant, nous allons aller au registre.

220

JOHN BURCOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Alors la première personne qui est inscrite, c'est monsieur John Burcombe, je vais l'inviter à s'avancer.

Bonjour monsieur Burcombe.

230 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonjour monsieur le Président. Alors j'aimerais peut-être enchaîner avec ces questions de ces ententes.

235 Je crois qu'il y en a toujours une qui est en négociation, et il y en a déjà une avec la MRC, et c'est déjà deux (2) ou trois (3) avec les Autochtones.

240 Est-ce qu'on pourrait peut-être nous présenter éventuellement un tableau de toutes les ententes, même si on prétend qu'elles sont confidentielles, je crois qu'il est nécessaire de nous donner les grandes lignes.

On vient d'expliquer un peu l'entente avec la MRC, mais il serait bon d'avoir quelque chose plus clair, je crois, pour tout le monde.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon, est-ce qu'il serait possible de produire un tableau qui fait une certaine synthèse, par exemple quelles sont les ententes qui sont soit signées ou en négociation, qui donne les grands objectifs de ces ententes.

250

C'est dans ce sens-là, monsieur Burcombe, que vous aimeriez avoir de l'information, donc une compilation qui résumerait ce qui en est.

Monsieur Gagnon.

255

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, c'est possible de faire un tableau synthèse des différentes ententes et les fonds dont les sommes ont été rendues publiques.

260

Mais pour le bénéfice de la Commission et puis de monsieur Burcombe, monsieur Bourbeau pourrait en faire un résumé verbal de ces montants-là, ainsi que les différents fonds qui sont prévus.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour l'instant, on pourrait peut-être commencer, disons que j'imagine qu'un tableau, ça pourrait être un outil de départ, monsieur Burcombe pourra éventuellement revenir, si on était capable de l'avoir rapidement.

270

Pensez-vous que ce serait possible d'obtenir un tableau synthèse cette semaine?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

275

Oui, on peut préparer un tableau pour demain après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Est-ce que ça vous irait? Vous pourriez revenir sur ça, à ce moment-là, pour voir, pour poser des questions

285

Parce que si on fait une description à ce stade-ci, point par point, ça pourrait être fastidieux, faire une description de toutes les ententes une par une, je préférerais commencer par un tableau et là, on pourrait voir qu'est-ce qu'on peut aller chercher comme information additionnelle.

Oui, monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

290

Oui, et par la même occasion, ce serait peut-être fort pertinent et intéressant de connaître les principes qui justifient ces ententes-là, sur quoi Hydro-Québec se base pour justifier ces ententes-là, et quels sont les objectifs recherchés, les bénéfices pour les signataires, aussi bien le promoteur que les municipalités ou bien les communautés. Je pense que ce serait intéressant.

295

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

300

Alors pour un autre sujet, c'est que la ligne de raccordement des centrales au réseau de transport de TransÉnergie n'est pas incluse dans l'étude d'impact, et c'est une question qui revient chaque fois qu'on regarde les projets de centrales, et on demande toujours pourquoi la ligne n'est pas incluse. Parce que pour moi, c'est une partie intégrante du projet, le projet est inutile sans la ligne.

305

Alors je me demande, j'aimerais qu'on demande encore une fois auprès du ministère, des ministères pourquoi l'étude d'impact de la ligne n'est pas incluse avec l'étude d'impact de la centrale.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, monsieur Burcombe. Alors c'est une question qui a été abondamment, effectivement, traitée par les années passées en audience publique, et aussi plusieurs commissions du BAPE ont manifesté des avis à cet effet, dans leur rapport.

315

Madame Paul, pour quelles raisons les lignes, donc on parle de deux (2) lignes totalisant cinq cents kilomètres (500 km), on pourra revenir aussi avec quelques sous-questions sur ces lignes-là, mais je vais vous laisser la parole tout d'abord, madame Paul.

320

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Alors oui, monsieur le Président, effectivement c'est un sujet qui revient constamment lorsqu'on examine un projet de centrale, et j'ai l'impression que la réponse que je vais fournir va ressembler à toutes celles qu'on fournit généralement sur la question.

325

Vous savez que la procédure d'évaluation environnementale est encadrée par un règlement qui porte le nom de Règlement sur l'évaluation des impacts sur l'environnement, c'est le Q-2, r.9, et ce règlement-là est essentiellement une liste de projets qui sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale.

330

Dans le cas des centrales et des lignes, les deux (2) types de projets font l'objet d'articles distincts, et c'est pour cette raison que le promoteur, dans le fond, est habilité à présenter son projet selon un ou l'autre des articles.

335

Il présente son projet complexe hydroélectrique en fonction entre autres de l'article l) de notre règlement, et en ce qui concerne la ligne, il peut le présenter pour l'article, là malheureusement, je retiens ma réponse par rapport au numéro de l'article, étant donné que c'est un article avec lequel – OK, l'article k), l'article 2.k) où il peut présenter son projet, puisque c'est une ligne à haute tension de trois cent quinze (315) kV et plus sur une distance de plus de deux kilomètres (2 km).

340

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

345

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

350

Monsieur Gagnon, juste pour bien comprendre, les lignes, en fait les projets de lignes, on a comme deux (2), je dirais plus ou moins deux (2) postes de raccordement, on a le poste des Montagnais et le poste Arnaud, est-ce que ces lignes-là, ça va être deux (2) études différentes, deux (2) études d'impact différentes, ou c'est combiné dans une même étude.

355

En fait, est-ce que le cinq cents kilomètres (500 km) fait partie d'une seule étude ou s'il va y avoir des subdivisions à l'intérieur des différentes longueurs de projet.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

360

Non, non, l'étude d'impact du projet de lignes comprend les cinq cents kilomètres (500 km), dont les raccordements vers Montagnais et vers le poste Arnaud.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

365

Ça comprend les postes aussi, j'imagine, les postes de raccordement.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

370

Oui, ça comprend aussi les postes de raccordement et de départ, oui, aux centrales.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

375

Dites-moi, juste à titre d'information, qu'est-ce qui fait qu'on a deux (2) postes, pourquoi c'est raccordé à deux (2) postes et non pas un seul.

Est-ce qu'il y avait une raison, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu la raison qui motive ce choix-là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

380

Non, j'ai pas la réponse.

385

Notre équipe, nous, on est assigné au projet de développement hydroélectrique, et puis les aspects reliés au projet de la ligne seront déposés l'année prochaine, donc c'est à ce moment-là que l'information sera rendue disponible.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

390

Mais est-ce que c'est possible pour vous de vérifier auprès de TransÉnergie, est-ce qu'il y a des raisons techniques qui font en sorte qu'on a deux (2) postes ou c'est un choix de corridor, ou est-ce qu'il y a des raisons, d'une façon je dirais sommaire un peu, quelles sont les raisons qui font en sorte qu'on a deux (2) postes de raccordement dans ce dossier-là.

395

Est-ce que c'est possible pour vous de vous informer?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

400

Oui. En fait, la réponse, c'est d'abord au niveau des critères de transport, c'est une des raisons principales pour lesquelles on a fait ce schéma-là.

Mais la réponse plus précise sera fournie dans l'étude d'impact.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

405

Et vous prévoyez pour quand l'étude d'impact, en principe, dans votre calendrier.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

410

Ah, c'est prévu pour 2009, mais j'ai pas la date exactement de dépôt officiel de l'étude d'impact.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

415

Et puis les travaux vont se faire en simultané, j'imagine, avec le projet de la Romaine.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

420

Oui, il y a des phases de travaux, là, qui se superposent, oui, aux travaux de construction.

Puisqu'on met en service la centrale de Romaine-2 en 2014, donc il y a une partie des lignes qui devra être en service au moment du démarrage et de la mise en service de Romaine-2.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

425

Peut-être une question concernant les tensions des lignes.

Je sais pas si vous avez une carte, juste pour nous montrer un peu, qu'on s'assure qu'on comprend bien les lignes trois cent quinze (315 kV), sept cent trente-cinq (735 kV), celles qui sont exploitées, celles qui sont construites pour trois cent quinze (315 kV). Qu'on ait vraiment un portrait, je sais pas s'il y a moyen de nous présenter ça, s'il vous plaît.

430

PAR M. BENOÎT GAGNON:

435

Oui, on pourrait présenter une carte juste pour présenter sommairement...

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Juste présenter sommairement. Parce qu'on a beaucoup d'informations dans les documents, et puis pour bien qu'on ait un portrait disons plus à date, en fait, le plus à jour possible d'où vous en êtes.

440

PAR M. JOHN BURCOMBE:

445

Monsieur le Président, pendant qu'il cherche l'information, j'aimerais peut-être faire un autre point.

C'est qu'on est ici dans une commission conjointe, alors j'aimerais une réponse du côté fédéral pour donner une raison pourquoi la ligne n'est pas partie intégrante du projet.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait adresser, je vais tentativement adresser la question à Pêches et Océans, ou même Transports Canada, qui sont les autorités responsables, ça permettrait de nous éclairer à ce moment-là sur comment a été définie la portée du projet.

455

Monsieur Kemp.

PAR M. ALAIN KEMP:

460

Bien, en ce qui concerne la ligne de transport, ni Transports Canada ni Pêches et Océans avons d'attribution ou de permis à donner en ce qui concerne la ligne de transport.

Donc à l'époque, je pense que c'est sur cette base-là qu'il a été décidé que le fédéral avait pas à examiner les impacts de la ligne. On s'en tenait au barrage.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

470 Donc si je comprends la portée de la réponse, c'est-à-dire que normalement, il faudrait s'attendre à ce que les projets de lignes ne soient pas un mandat conjoint, fédéral-provincial.

475 Parce que donc, étant donné que vous n'avez pas de permis à émettre, c'est ce que vous nous dites, ce serait uniquement à ce moment-là le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui examinerait ces projets-là.

PAR M. ALAIN KEMP:

En ce qui concerne la ligne de transport, oui.

480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Madame Paul, est-ce que vous confirmez ce point?

485

PAR Mme MIREILLE PAUL:

490 Je suis en accord avec la définition de monsieur Kemp, je pense qu'effectivement, l'analyse du projet va se faire au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

495

Toutefois, je peux faire une vérification pour confirmer plus avant, pour être bien sûre que ça ne fera pas l'objet d'un examen conjoint.

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Je vous remercie.

Monsieur Burcombe.

500 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

PAR M. ALAIN KEMP:

505

Monsieur le Président, je viens de parler avec un collègue de l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale, et puis on peut confirmer qu'on a fait de la coordination fédérale au sujet de la ligne de transport, et puis les différents ministères fédéraux avaient tous confirmé

510 qu'il y avait pas d'attribution fédérale concernant les lignes de transport. Ça fait que c'est certain qu'il y aurait pas de commission conjointe sur les lignes de transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 Donc, vous avez confirmé ça au ministère du Développement durable?

PAR M. ALAIN KEMP:

Enfin, on l'a confirmé à l'Agence canadienne qui doit l'avoir confirmé...

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui, elle, va confirmer au MDDEP. Très bien, je vous remercie.

Monsieur Gagnon.

525

PAR M. BENOÎT GAGNON:

530 Oui, on est prêt. Enfin, on va présenter deux (2) courtes diapos qui résument brièvement le projet de lignes. Comme je le mentionnais, c'est une étude d'impact distincte qui va être déposée dans les horizons du printemps 2009.

535 Donc cette information-là a déjà été présentée de manière publique dans la région, il y a des équipes d'Hydro-Québec TransÉnergie qui sont déjà venues présenter l'information que je vais vous illustrer.

Donc on voit ici la rivière Romaine avec les quatre (4) centrales de Romaine-4, Romaine-3, Romaine-2 et Romaine-1.

540 Donc ce qui est prévu, c'est d'abord de raccorder, par une ligne à cent soixante et un (161) kV, la centrale de Romaine-1 vers le réseau actuel de cent soixante et un (161) kV qui relie le poste Arnaud et les villages de la Côte-Nord.

545 Ensuite, il y a un tronçon de ligne à trois cent quinze (315) kV qui va relier la centrale de Romaine-1 à Romaine-2. Et puis ensuite, un tronçon de ligne de la centrale Romaine-2 vers le poste Arnaud, donc une ligne construite avec des critères de sept cent trente-cinq (735) kV mais exploitée à trois cent quinze (315 kV).

550 Ensuite de ça, un autre tronçon de ligne de la centrale de Romaine-3 à Romaine-4. Et puis ensuite, un tronçon de la centrale de Romaine-4 vers le poste des Montagnais.

555 C'est un total d'environ cinq cents kilomètres (500 km). Donc la ligne à cent soixante et un (161) kV fait treize kilomètres (13 km); le tronçon de Romaine-1 à Romaine-2 fait vingt-huit kilomètres (28 km); ensuite, Romaine-2 au poste Arnaud, deux cent soixante-deux kilomètres (262 km); et Romaine-3-Romaine-4, trente-deux kilomètres (32 km). Et puis de Romaine-4 à Montagnais, ça totalise cent soixante-seize kilomètres (176 km).

Merci.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Oui, monsieur Burcombe.

565 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

570 Alors pour demander plus de questions sur ça, est-ce qu'il y a une connexion de cent soixante et un (161) kV jusqu'à Romaine-1, alors est-ce qu'il y a une alimentation lors de la construction de Romaine-2 de Romaine-1. Comment ça marcherait.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 C'est le but de la ligne à cent soixante et un (161) kV. Pourquoi une ligne cent soixante et un (161) kV particulièrement, c'est ça?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

580 C'est que je présume qu'on utilise l'électricité lors de la construction, c'est ça, et est-ce qu'il y aura une ligne temporaire entre Romaine-1 et Romaine-2, pour faire la construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le chantier.

585 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

590 Catherine Brouillard.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

C'est une ligne à trente-quatre (34) kV qui va être construite pour alimenter les chantiers de la Romaine.

595

Mais effectivement, il y a une section de cette ligne-là qu'on va récupérer, si vous voulez, et puis on va la transformer en la ligne cent soixante et un (161) kV qui va devenir permanente, celle qui est présentée ici.

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc l'objectif de la ligne, c'est d'alimenter le secteur de Havre-Saint-Pierre, à ce moment-là, à partir de Romaine-1. C'est ça?

605

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

610

OK, je vous remercie.

Monsieur Burcombe.

615

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord.

620

Alors en ce qui concerne les coûts du projet de raccordement, est-ce qu'on a des informations là-dessus, comment ça va ajouter au prix de l'électricité qui sera livrée au réseau de transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

625

Donc dans l'étude d'impact, Hydro-Québec avait produit un coût de revient de l'électricité, est-ce que ça inclut, autrement dit, les coûts de la ligne, c'est quoi l'influence autrement dit des coûts de la ligne sur le coût de revient global du projet.

Ce serait dans ce sens-là, monsieur Burcombe?

630

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

635

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

640

Oui, Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

645

Alors oui, effectivement, les coûts de transport, l'achat d'engagement pour le transport sont inclus dans le coût de revient de neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh). On estime à un point neuf sou (1,9 ¢/kWh) les coûts d'engagement.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Concernant le coût de raccordement, ce que j'ai compris, par exemple là on parle du raccordement au poste Arnaud et au poste Montagnais, ensuite de ça l'électricité serait transportée vers les marchés, donc à court terme, on en comprend, bon, le marché américain.

655

Est-ce que ça implique d'autres aménagements, d'autres lignes subséquentement, ça, ou si le réseau actuel est capable de transporter l'électricité de la Romaine vers les marchés, actuellement.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

660

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

665

Non, ça demande pas d'autres modifications au réseau; le réseau actuel est capable de transporter l'énergie vers les marchés destinés.

PAR LE PRÉSIDENT:

670

Je vous remercie.

Monsieur Burcombe, encore une question sur ce sujet?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

675

Je sais pas si j'ai bien compris, on indique que le prix de production de l'électricité, si j'ai bien compris, c'était le neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh), je crois qu'on indique.

Mais pour transporter cette électricité, c'est un coût supplémentaire. Alors c'est quoi, comment ces coûts sont comptabilisés, ajoutés un après l'autre.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bourbeau.

685 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Est-ce qu'on peut nous présenter un tableau ou quelque chose là-dessus.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

690 En fait, dans le prix de revient de neuf point deux sous du kilowattheure (9,2 ¢/kWh) qu'on a présenté dans l'étude d'impact, il y a un sept virgule trois sous (7,3 ¢/kWh) qui est relié au coût des équipements de construction, de production d'électricité, donc les centrales et les routes d'accès.

695 Il y a des frais de raccordement que TransÉnergie charge à Hydro-Québec Production, donc pour raccorder les centrales au réseau de TransÉnergie; donc ces frais de raccordement là sont de un virgule neuf sou du kilowattheure (1,9 ¢/kWh).

700 Donc quand on additionne ces totaux, ça donne neuf virgule deux sous (9,2 ¢/kWh). Donc c'est ce que ça coûte à Hydro-Québec Production pour construire et raccorder les centrales au réseau de TransÉnergie. Mais ça n'inclut pas donc les coûts de transport pour acheminer l'énergie sur le réseau par la suite.

705 Donc ça, ce genre d'information là sera traité dans l'étude d'impact qui sera déposée l'année prochaine dans le cadre du projet de lignes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

710

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

715 Peut-être pour bien comprendre, en fait vous construisez vos lignes, est-ce que j'ai bien compris, pour sept cent trente-cinq (735) kV, mais elles vont être exploitées à trois cent quinze (315 kV), c'est ça qu'on comprend?

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

720

Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

725

Quelle est la raison de construire à sept cent trente-cinq (735 kV) pour exploiter à trois cent quinze (315 kV); est-ce que c'est pour raccorder d'éventuels projets? Quel est le but exact.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

730

Oui, c'est la raison, une des principales raisons, c'est que si on a des projets futurs sur la Côte-Nord, comme par exemple le projet Mécatina qui est en études préliminaires, on pourrait ensuite racheminer la puissance de ce complexe-là à travers ces lignes-là sans faire de reconstruction de lignes. Donc les lignes pourraient prendre la nouvelle puissance provenant d'un nouveau complexe.

735

Donc c'est dans un but de planification à long terme.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

740

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Pour revenir sur la question donc de détermination des frais qui seraient demandés par TransÉnergie pour transporter l'électricité vers les marchés, j'imagine que ces frais-là, je suis pas un spécialiste de ce domaine-là mais ce que j'en comprends, c'est la Régie de l'énergie qui autorise une tarification?

750

De quelle façon les prix sont fixés, à ce moment-là, par TransÉnergie pour vous charger un montant.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

755

Oui. Si vous permettez, je laisserais répondre un de nos spécialistes en planification, monsieur Henri-Paul Dionne.

PAR LE PRÉSIDENT:

760

Très bien.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

Bonjour monsieur le Président.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dionne, bonjour.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

770

En ce qui a trait au raccordement, au coût de raccordement, TransÉnergie étudie évidemment le coût en fonction de la puissance installée; on parle ici, dans le cas de la Romaine, d'un complexe de l'ordre de mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW).

775

On vous a présenté tout à l'heure ce que ça prenait, les deux (2) lignes, les modifications aux postes, ainsi que quelques modifications pour aider à soutenir la tension. Tout ça représente un montant qui est évalué à environ un milliard et demi (1 ½ G\$).

780

Et ce montant-là, évidemment, doit être approuvé par la Régie de l'énergie, et à la Régie de l'énergie, il existe des normes pour accorder nos projets, il y a des tarifs qui sont limités.

785

Et dans le projet Romaine, sur le un milliard cinq cents (1 500 000 000 \$), ça se décompose en deux (2) montants. Il y a un premier montant qui est le montant qui est selon les normes de la régie, qui représente environ quatre (400 M\$) à cinq cents millions (500 M\$), et l'autre montant, c'est un montant que le producteur doit prendre immédiatement à sa charge.

790

Donc dans l'étude qu'on a faite, dans l'étude économique, on doit déboursier un milliard cinq cents (1 500 000 000 \$) dont un milliard (1 G\$) au début, dès qu'on va raccorder les centrales, on va payer TransÉnergie pour ce un milliard (1 G\$) là, et le reste du montant, qui est environ cinq cents millions (500 M\$), sera réparti sur les années d'utilisation de la centrale, sur un engagement de transport qui est pas vraiment l'année d'utilisation, mais qui est sur vingt (20) ans.

795

Donc à ce moment-là, TransÉnergie recouvre entièrement ses frais. Et ces frais-là, évidemment, après ça, c'est dans le tarif de TransÉnergie, du transporteur, qu'ils sont refilés aux consommateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Ça, ça nous amène progressivement, en posant des questions, on s'éloigne à ce moment-là physiquement du centre de production, mais ça nous rapproche des marchés visés.

805 Bon, on a vu, notamment dans la présentation de monsieur Gagnon, donc Hydro-Québec estime être capable de vendre avec une profitabilité l'électricité vers les marchés, donc de quelle façon à ce moment-là – bon, Hydro va arriver avec une structure de coûts à des clients éventuels, ce que j'en comprends, au niveau des ententes, ce que je me souviens avoir lu, c'est qu'Hydro ne visait pas des ententes d'extrême long terme, mais pendant les années qu'ils vendraient l'électricité sur les marchés extérieurs au Québec, quels sont à ce moment-là les marchés visés, quel type d'électricité serait vendu, en résumé, pour essayer de comprendre 810 l'opportunité d'affaires qui se présente, selon Hydro-Québec.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

815 Bien disons, les principaux marchés qui sont visés actuellement, avec le projet Romaine, ce sont les marchés de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que les marchés de New York. Ce sont deux (2) marchés assez intéressants pour nous qui sont en forte croissance.

820 Et pour vendre à ces marchés-là, évidemment, on va utiliser les interconnexions existantes; donc il y a pas besoin de nouvelles interconnexions. Et on va vendre évidemment sur un marché spot, il y a pas de contrat signé directement, ce sera un marché genre Bourse, donc on s'en va sur les marchés et on vend aux prix des marchés.

825 Et on s'est assuré, nous, avec le projet Romaine, que nos prix de marchés, par rapport à notre coût de production du projet de la Romaine, qu'on puisse faire un rendement intéressant. Donc le projet est rentable, dans ce sens-là, sur les marchés, pour les premières années de l'utilisation de l'énergie.

830 C'est le scénario qui est présenté dans l'étude d'impact pour, je dirais, jusqu'en 2020. En 2020-21, on commence à rapatrier de l'énergie pour le Québec. Et puis en 2037, l'énergie serait totalement pour le Québec.

835 Donc une première partie qui est vendue sur les marchés externes, New York et Nouvelle-Angleterre, avant; après ça, jusqu'en 2020-21, on commence à rapatrier l'énergie pour nos besoins.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

840 Monsieur Germain, puisqu'on est sur le sujet des interconnexions et des marchés externes, comme on vous l'avait annoncé, on a avec nous cet après-midi monsieur Christian Brosseau; monsieur Brosseau, c'est le grand patron du plancher de courtage d'Hydro-Québec, donc c'est lui qui gère la business d'exportation d'Hydro-Québec Production.

845 Donc si vous le souhaitez, monsieur Brosseau a une présentation de dix-quinze (10-15) minutes sur les marchés, comment ça fonctionne, et puis on pourrait faire le tour des questions, si vous en avez.

PAR LE PRÉSIDENT:

850 Donc ça nous permettrait de faire le tour de la question, à savoir, bon tantôt, on avait les coûts, neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh) plus un certain montant pour le transport de l'électricité vers les marchés, et donc ce que j'en comprends, Hydro-Québec considère que c'est une opportunité, effectivement c'est pertinent, vous nous en aviez parlé en rencontre préparatoire.

Alors on peut procéder. Ça vous va, monsieur Burcombe?

855 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Monsieur Germain, pour le taux de neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh) du coût de revient, le un point neuf (1,9 ¢/kWh) du raccordement est inclus dans le neuf point deux (9,2 ¢/kWh). Juste pour être sûr que...

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ce qu'on avait compris; c'est le transport au-delà du poste Arnaud, par exemple, vers disons l'État de New York par exemple qui serait en sus dans le futur, et connu l'année 865 prochaine, de ce que j'en comprends.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

C'est ça.

870

Donc Christian Brosseau, s'il vous plaît.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

875 Alors bonjour, je me présente, Christian Brosseau. Je suis vice-président marchés groupes, Hydro-Québec Production, et je suis aussi responsable des différentes filiales d'Hydro-Québec Production qui sont responsables de la commercialisation de notre énergie dans les marchés externes.

880 Alors aujourd'hui, je vais vous faire une brève présentation sur les activités de la vice-présidence et sur les marchés externes. Voilà!

885 Pour commencer, faire un petit rappel historique. Avant la déréglementation des marchés, en 1997, il y avait un modèle qui était effectif dans le marché, ce qu'on appelle dans notre jargon l'ancien modèle, où les entreprises, les utilités publiques, incluant Hydro-Québec, étaient des entreprises intégrées verticalement. Autrement dit, au sein d'une même responsabilité d'une même entreprise, il y avait des activités de production, des activités de transport et de distribution qui eux vendaient à ce moment-là aux consommateurs.

890 Avec la déréglementation qui est survenue en premier dans les marchés américains,
dans le nord-est des États-Unis pour être plus exact, et après ça dans d'autres États américains,
un nouveau modèle d'affaires a été développé; c'est ce qu'on appelle le modèle avec la
séparation fonctionnelle des principales activités.

895 À partir de 97, les entreprises ont scindé leurs activités en trois (3) grandes colonnes,
cheminées, comme vous voulez, dans un premier temps les activités de production. Il y a
beaucoup d'entreprises, aux États-Unis, qui ont été obligées de se départir, littéralement se
départir des actifs de production, vendre ça à de la concurrence ou transférer ces actifs de
production là dans des nouvelles entités légales pour éventuellement être revendus dans le
marché, donc des "spend off", comme on dit en bon français, de ces activités-là.

900 La production était une activité non réglementée. Après ça, les deux (2) grands secteurs
réglementés, le transport et la distribution, ont aussi été scindés en deux (2) activités.

905 À Hydro-Québec, la façon que ça a été fait, au lieu de créer des filiales, avec l'autorisation
de la réglementation américaine, ce sont des divisions qui ont été créées, d'où l'avènement
d'Hydro-Québec Production, Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie et, pour
finir, Hydro-Québec Équipement.

910 Donc rapidement, à partir de 1997, la déréglementation des marchés, les marchés sont
vraiment devenus compétitifs, donc basés sur l'offre et la demande, avec des prix de marché et
des prix qu'on appelle spot.

915 On est passé à ce moment-là d'une situation, dans le marché réglementé, de contrats à
long terme vers des approvisionnements spot et avec, ce qu'on voit depuis quelques semaines,
une très grande volatilité des prix spot, ce qui favorise, c'est un des impacts qui était recherché et
qui ressurgit aujourd'hui, on voit un retour progressif vers un portefeuille d'approvisionnement des
utilités publiques aux États-Unis, les grandes compagnies aux États-Unis, donc plutôt que
d'approvisionner leur demande, leur besoin strictement sur du marché spot, spot étant un marché
920 d'approvisionnement avec des échéances différentes, donc une portion qui va demeurer spot et
une autre portion qui va être des contrats à long terme. Donc c'est un retour un peu du pendule
vers le milieu du spectre.

925 La déréglementation, comme je disais, à la fin des années quatre-vingt-dix, change la
structure des marchés et amène de la compétition; une situation qui crée des opportunités, des
occasions d'affaires pour les acteurs tels qu'Hydro-Québec Production et ses filiales actives dans
les marchés.

930 On intervient sur les marchés de court terme ou les marchés spot en commercialisant les
surplus. On a commencé à être actif dans ces marchés-là en 99-2000 en commercialisant
vraiment les surplus d'Hydro-Québec.

935 Et maintenant, on voit la ligne d'affaires qui se développe pour venir dire, franchement, avec les opportunités qui existent dans le marché, la valeur ajoutée qu'on est capable d'aller chercher dans les marchés, on décide d'être de plus en plus présent sur les marchés et de développer de la capacité de production pour être en mesure de répondre au besoin des marchés et aussi être en mesure de répondre au besoin spot et long terme de ce marché-là.

940 Bon, c'est une intervention qui permet, en plus, pour Hydro-Québec Production, de faire une fine optimisation de l'utilisation de notre parc de production.

Pourquoi on dit ça, c'est parce que quand les marchés sont très efficaces, comme ils sont dans les marchés très court terme, il y a des occasions d'affaires, des signaux de prix qui sont envoyés, et ça nous permet, nous, de participer dans ce marché-là.

945 Donc quand il y a des signaux de prix à la hausse, de vendre notre énergie, parce qu'on a une très grande flexibilité dans notre parc de production, donc vendre, dans un délai très très court, l'énergie dans les marchés, et lorsque les prix sont plus faibles, principalement la nuit, les fins de semaine, on est capable d'acheter, donc venir optimiser l'utilisation du parc de production en ce faisant.

950 L'impact de la déréglementation des marchés pour Hydro-Québec Production, premièrement c'est une activité centrée sur la vente des surplus, sur des achats d'électricité à des fins de gestion des réservoirs, et aussi capitaliser sur les transactions d'arbitrage de prix.

955 C'est quoi de l'arbitrage de prix, c'est des différentiels de prix entre deux (2) marchés, soit dans un même État tel que New York ou à travers différents États, un écart de prix intéressants entre par exemple l'Ontario et la Nouvelle-Angleterre. C'est ce qu'on appelle les transactions d'arbitrage de prix.

960 C'est une situation qui vise aussi à valoriser la flexibilité du parc de production, tout en conservant une gestion responsable de nos stocks énergétiques. C'est hors de question qu'Hydro-Québec vide ses réservoirs ou utilise de façon très très très importante ses réservoirs pour répondre à des occasions d'affaires dans le marché, on est là en premier lieu pour répondre à nos engagements à long terme.

965 Les engagements à long terme du producteur, c'est quoi, bien, il y a le contrat patrimonial, les contrats avec le distributeur et les autres engagements à long terme qu'on peut avoir. Mais toujours est-il, un des grands avantages, c'est l'optimisation de notre parc de production.

970 Les activités qui sont menées dans ce marché-là, on le fait aussi dans le plus grand respect de la réglementation des marchés. Chaque marché a sa propre réglementation, et en plus, tout ça est chapeauté par une réglementation américaine qu'on se doit de respecter.

975 Aussi, la participation d'Hydro-Québec dans les marchés augmente l'efficacité générale des marchés et aussi nous permet de faire un meilleur usage, un usage optimal des infrastructures déjà existantes.

980 Marchés bousiers, ça comprend quoi, les catégories de marché dans lesquelles on est actif: le marché horaire, donc comme le titre le dit, c'est un marché d'heure en heure dans lequel on est actif, on a une équipe spécialisée dans le courtage horaire, donc c'est vraiment une équipe qui est là sept (7) jours sur sept (7), vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), pour faire une vigie, le suivi de ces marchés-là, et capturer les opportunités d'affaires.

985 Le marché de la veille pour le lendemain, ou ce qu'on appelle le "Day-Ahead Market", donc c'est cédule vendre aujourd'hui, prévoir la vente aujourd'hui pour dans deux (2) jours. Chaque marché a ses particularités, des délais de ce qu'on appelle le "sketch geling" de transactions.

990 On a le marché pour les transactions mensuelles, donc il y a différents produits qui se transigent dans ces marchés-là, qui devient de plus en plus sophistiqué, les besoins se peaufinent, les produits se transigent, se peaufinent eux autres aussi. Donc il y a des produits mensuels, il y a des produits "balance of the year, balance month, next year", il y a beaucoup beaucoup de produits qui se transigent et Hydro-Québec transige dans un horizon de la
995 prochaine heure jusqu'à deux (2) ans, à peu près.

On participe aussi dans les marchés pour les produits encore plus pointus. À l'intérieur des produits que je vous ai définis, que je vous ai parlé, il y a des produits encore de plus en plus pointus qui se définissent, il y a des heures qui se transigent de façon particulière, qu'on appelle
1000 des heures de pointe; il y a même, en été et en hiver, ce qu'on appelle les "super peak", donc les heures où la charge, dans ces marchés-là, est encore plus importante, il y a des produits qui se transigent là-dedans.

1005 Il y a des produits aussi jumelés, des mois jumelés pour l'hiver, pour l'été, etc., etc.

Je pourrais vous en parler, des produits, pendant encore une heure, vous verrez que la panoplie des produits transigés dans le marché est très importante, ce qui justifie une équipe assez intéressante, assez importante aussi pour suivre ces marchés-là.

1010 Et pour participer dans ces marchés-là, Hydro-Québec Production vise à maintenir une marge de manœuvre par rapport à ses engagements contractuels fermes, les contrats que je vous parlais tout à l'heure.

1015 On ne veut pas, comme je l'ai dit, tirer sur les réservoirs pour mettre en péril nos engagements à long terme. Ça fait qu'on gère en ayant ça à l'esprit, et c'est pour ça qu'on parle souvent, vous entendez parler souvent d'une marge de manœuvre pour vendre court terme, c'est le quinze térawattheures (15 TWh) qu'on parle dans notre plan stratégique, dans les rapports

1020 annuels, etc., etc. C'est une marge de manœuvre qu'on veut se constituer, et toute l'énergie qui serait disponible au-delà de cette marge de manœuvre là pourrait être utilisée éventuellement pour les engagements à plus long terme.

1025 Et je le rappelle, un des gros avantages d'Hydro-Québec Production, c'est que notre parc est hydraulique à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), donc excessivement flexible comparativement à la concurrence.

1030 Il y a deux (2) grandes sortes de transactions qu'on fait dans les marchés, il y a transactions dites physiques, quand on dit physiques, c'est vraiment parce qu'il y a des électrons qui transigent sur les lignes, donc il y a des électrons qui sont produits à partir de notre parc de production, transités sur les lignes pour atteindre éventuellement un marché, donc à l'intérieur des transactions physiques, on fait des ventes d'achat, on fait, pardon, des transactions de vente, des transactions d'achat sur les marchés.

1035 Comme je disais, les marchés sont rendus liquides, sont rendus efficaces, c'est l'offre et la demande qui détermine le prix d'équilibre, donc le prix auquel l'énergie va se transiter, donc il y a des heures où il est très intéressant pour Hydro-Québec Production d'acheter de l'énergie dans les marchés, ce qui nous permet de faire une meilleure gestion de nos réservoirs, et même stocker cette eau-là pour la ressortir, la reproduire plus tard, lorsque les opportunités dans le marché seront plus intéressantes.

1040 Il y a aussi ce qu'on appelle les achats, dans notre jargon, on appelle ça du "cycling", c'est de l'achat-revente, donc c'est vraiment des transactions très très très ciblées, avec un écart de prix qui va être déterminé selon les conditions de marché, le prix du gaz naturel, le prix du charbon, etc., les unités qui sont en production ou pas.

1045 Et on voit l'écart qu'on peut faire entre un moment où on achète et on revend, peut-être l'heure d'après, deux (2) jours après, mais dans un horizon qu'on connaît et qu'on gère à l'intérieur de notre réservoir. C'est ce qu'on appelle les activités de "cycling".

1050 Et l'intérêt de faire ça, c'est que sans faire d'investissement supplémentaire, que ce soit en production ou sur le réseau de transport, on est capable d'aller chercher une marge, donc le différentiel de prix entre le prix d'achat et le prix de vente.

1055 Il y a d'autres produits qu'on vend aussi, de la vente de puissance. Les marchés qui nous entourent, et même au Québec, les utilités ont besoin de puissance, et c'est un produit qui se développe énormément en ce moment, et au cours des années, on a vu une très belle évolution.

Il y a quelques années, il y a deux (2) ans à peine, on voyait de la puissance se transiger, en Nouvelle-Angleterre, à dix sous le kilowatt-mois (10 ¢/kW), c'est l'unité de mesure de la puissance, c'est des kilowatts-mois. Maintenant, on est rendu à des prix qui varient entre deux

1060 dollars cinquante (2,50 \$/kW) et trois dollars cinquante du kilowatt-mois (3,50 \$/kW), le même produit.

1065 Donc on voit une explosion du prix, pourquoi, parce qu'il y a une demande dans le marché, la puissance est valorisée, les ISO, les "independence system operator" ont des critères pour gérer leur réseau aussi, qui fait en sorte qu'ils ont besoin d'avoir de la puissance de disponible, et on participe dans ce marché-là.

1070 Il y a les ententes commerciales. Les ententes commerciales, c'est des ententes qui sont signées avec des contreparties sur des horizons plus longs; on parle ici d'ententes qui vont de six (6) mois à trente (30) ans.

1075 Les transactions financières, l'autre grande catégorie d'activité qui est menée sur le parquet, dont on voit l'image à côté ici, c'est un aspect, une portion du parquet de courtage d'Hydro-Québec.

1080 Les transactions financières, on parle d'opérations de couverture. C'est une activité qu'on mène de plus en plus, de façon plus en plus active pourquoi, parce que les volumes prévus de ventes dans les marchés augmentent, et pour s'assurer d'avoir une certaine stabilité, une prévisibilité des revenus d'Hydro-Québec, on procède à des ventes d'opérations, de couverture, du "hedging", comme on dit dans notre langage.

1085 On fait aussi des ventes de crédits d'énergie renouvelable là où nos actifs se qualifient et là où le prix est intéressant, donc principalement en Nouvelle-Angleterre pour l'instant; dans deux-trois (2-3) États, on est capable d'être actif dans ce marché-là.

Encore une fois, c'est un marché qui est en croissance, avec des enjeux assez importants du côté de la législation américaine, on la regarde.

1090 Il y a des activités de courtage, donc le "trading" pur, vraiment des activités spéculatives où il y a aucun électron qui transite sur les lignes, des positions qu'on prend dans les marchés soit d'achat ou de vente de façon spéculative, afin de profiter, j'allais dire des incohérents, de certaines inefficacités dans le marché.

1095 Et comme je le mentionnais tout à l'heure aussi, les arbitrages dans les marchés, qu'on voit qu'il y a des écarts de prix entre différents marchés, différentes zones, on essaie de capturer ces écarts-là, et encore là c'est des revenus qu'Hydro-Québec fait avec des investissements "marginals".

1100 Rapidement, nos principaux marchés à l'extérieur du Québec, le Québec demeure et demeurera le marché le plus important pour Hydro-Québec Production, de par le lien qu'on a avec le distributeur et de par, aussi, le fait qu'on est présent dans ce marché-là, c'est beaucoup

plus facile pour Hydro-Québec Production de participer de façon active dans le marché du Québec, quand les opportunités sont là.

1105 Si on n'est pas actif au Québec, on est actif dans les marchés qui nous entourent.

Le premier marché, c'est le marché de l'Ontario qu'on regarde ici, avec différentes interconnexions; celles qui sont en orange, c'est les interconnexions existantes, avec une capacité d'environ huit cents mégawatts (800 MW).

1110 Et une nouvelle interconnexion qui est en construction présentement par TransÉnergie, qu'on appellerait le poste Outaouais, donc une capacité additionnelle de mille deux cent cinquante mégawatts (1250 MW) qui devrait être mise en service en deux (2) étapes, première étape au printemps prochain, et la deuxième étape à l'automne.

1115 Donc on parle de mille deux cent cinquante mégawatts (1250 MW) d'interconnexion additionnelle avec l'Ontario, donc une capacité d'échange qui va dépasser de façon marginale le deux mille mégawatts (2000 MW) de capacité avec l'Ontario. Et vous allez voir tout à l'heure, il y a une autre carte, il y a un autre intérêt pour nous d'être bien interconnectés avec l'Ontario.

1120 Les Maritimes, d'autres interconnexions aussi que TransÉnergie a avec les marchés voisins, ce sont principalement le marché de la Nouvelle-Écosse, pardon, au Nouveau-Brunswick; on est actif aussi en Nouvelle-Écosse, des interconnexions intéressantes.

1125 C'est un marché, somme toute, intéressant mais ponctuel, de par leur parc de production et le niveau de charge qu'on parle dans les Maritimes, on parle d'à peu près cinq-six mille mégawatts (5000 MW-6000 MW) maximums, donc un marché relativement petit mais très bien localisé pour nous parce qu'il est interconnecté avec la Nouvelle-Angleterre par deux (2) lignes.

1130 Et aussi, les besoins du Nouveau-Brunswick, il y a des besoins ponctuels en été qui fait en sorte que c'est des ventes très intéressantes pour nous autres et inversement, il y a une portion hydroélectrique, mais des centrales au fil de l'eau, donc pas de réservoir, ils peuvent pas gérer. Quand l'eau se présente, ils doivent absolument produire. Donc au printemps et à l'automne, c'est des belles occasions pour nous de participer à ce marché-là et procéder à des ventes intéressantes dans le marché.

1135 Et comme je vous dis, l'autre intérêt majeur, c'est les deux (2) interconnexions qu'on voit ici, du Nouveau-Brunswick vers le Maine, donc la Nouvelle-Angleterre en général.

1140 La Nouvelle-Angleterre, composée des différents États qu'on connaît ici, est le marché le plus important dans les marchés externes, c'est notre marché de prédilection à Hydro-Québec Production. Pourquoi, parce que le prix de l'énergie vendue en Nouvelle-Angleterre est beaucoup plus élevé que dans des marchés avoisinants, que le Nouveau-Brunswick, que même à New York.

1145 Pourquoi ce phénomène-là, de par la constitution du parc de production de la Nouvelle-Angleterre, toutes les unités qui vont déterminer le prix à la marge, ça fait que comme je disais tout à l'heure, il faut se rappeler, c'est une question d'offre-demande sur une base horaire, les centrales qui vont déterminer le prix marginal, c'est des centrales au gaz naturel.

1150 Alors on connaît un peu le prix des commodités, on a vu le pétrole monter à cent quarante-sept (147 \$) l'été dernier, bon ce matin, on n'en parlera pas, il était à soixante-cinq-soixante-six (65 \$-66 \$), mais c'est quand même pour nous, consommateurs, une bonne nouvelle, mais le prix du gaz naturel est fortement corrélé avec le prix du pétrole.

1155 Donc quand on voit les augmentations de prix dans le pétrole, on sait que le gaz naturel augmente, et la très grande dépendance de la Nouvelle-Angleterre au gaz naturel fait en sorte qu'elle peut pas diversifier son mode de production, donc très, très, très fortement corrélé avec le prix du gaz naturel. Donc pour nous, c'est des belles occasions de vendre dans ces marchés-là.

1160 Oui, on a différentes interconnexions. La principale interconnexion, c'est la ligne en vert ici qu'on voit, et la carte a été tronquée un peu vers le haut, mais c'est la ligne à courant continu qui part du poste Radisson et qui descend jusqu'à Sandy Pond, dans la région de Boston.

1165 Donc pour nous, c'est un accès direct dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre, parce que le gros de la charge, en Nouvelle-Angleterre, se situe dans le Massachusetts, Connecticut et le Rhode Island principalement. Donc cette ligne-là, pour nous, c'est un lien très important.

1170 Les deux (2) autres interconnexions qu'on voit ici, à Highgate et Derby, des interconnexions de moindre importance, mais qu'on utilise à pleine capacité pour rencontrer les engagements à long terme qu'on a avec le Vermont. Avec Vermont, on approvisionne, c'est pas nécessairement connu de tous, c'est pas un secret mais c'est pas nécessairement connu, Hydro-Québec alimente à peu près le tiers de la charge du Vermont, et on le fait à travers ces deux (2) interconnexions-là.

1175 Autre marché après ça, New York, le marché de l'État de New York en tant que tel, un marché qui est interrelié avec quelques interconnexions mais principalement celle-ci qui est dans le coin de Châteauguay, donc une interconnexion importante, un marché important.

1180 C'est notre deuxième marché en importance, c'est un marché aussi en forte croissance avec de bonnes perspectives, parce qu'encore une fois, New York, bien que moins tributaire du gaz naturel, sont quand même largement accrochés au gaz naturel, et les centrales au charbon et nucléaires, eux autres, c'est des centrales qui vont définir le prix pendant les heures hors pointe, donc pendant les heures creuses.

1185 Pourquoi, parce que le charbon et les centrales nucléaires, c'est des centrales qu'on n'est pas capable d'arrêter; on peut les arrêter, mais c'est une planification très minutieuse, très rigoureuse qui doit être mise en place pour procéder à un arrêt de ces centrales-là. Donc plutôt

1190 que d'arrêter pendant les heures creuses où il y a très peu de charge, ils continuent à produire et ils offrent leur énergie dans le marché à des prix très, très faibles. Donc pour nous, c'est des belles occasions d'acheter.

1195 L'autre marché, deux (2) autres marchés qu'on est en train de développer, et c'est un peu ce que je vous disais, vous allez voir l'autre carte d'après, c'est vraiment PJM et MISO; PJM pour Pennsylvanie, New Jersey, Maryland, c'est un marché, à travers New York on a accès, un marché en croissance, un marché qui est assez profond, vous allez voir les consommations d'énergie dans ces marchés-là, c'est phénoménal.

1200 Même chose pour le Midwest américain, si on poursuivait, on agrandissait la carte vers l'ouest, on couvrirait à peu près le tiers des États-Unis. Donc c'est une région qui est immense, avec beaucoup, beaucoup de diversifications de la capacité de production, mais un réseau de transport intéressant aussi.

1205 Ici, on voit justement la charge au Québec, annuellement, c'est à peu près cent soixante-neuf térawattheures (169 TWh), une pointe à trente-six mille deux cent soixante-quatorze (36 274) en janvier 2004, et on dit toujours qu'au Québec on consomme énormément d'énergie, c'est vrai per capita, mais quand on compare la consommation du Québec avec par exemple PJM ou le MISO, notre cent soixante-neuf térawattheures (169 TWh), comparativement à sept cent trente-huit térawattheures (738 TWh), c'est quand même des marchés qui sont immenses, c'est de très grands marchés, beaucoup de profondeur dans le PJM et MISO, et même pour la
1210 Nouvelle-Angleterre, on parle de cent trente-six térawattheures (136 TWh) de consommation annuellement, c'est quand même non négligeable, et aussi New York, cent soixante-sept térawattheures (167 TWh), donc les deux (2) ensemble, on parle de près de trois cents térawattheures (300 TWh) de consommation.

1215 Donc pour nous, c'est pour ça, c'est pas pour rien que c'est nos marchés de prédilection, c'est des marchés très importants, beaucoup de profondeur dans ces marchés-là, donc une assurance pour Hydro-Québec d'avoir accès à ces marchés-là sur une base à très long terme.

1220 L'Ontario, je vous en ai parlé tout à l'heure, pourquoi l'interconnexion est intéressante, non seulement ça nous donne accès à l'Ontario, on sait qu'en 2004-2005, ils ont eu des problèmes, ils ont réglé leurs problèmes à court terme mais on anticipe, à partir de 2014, aussi, un retour de la situation problématique en Ontario.

1225 Pourquoi, parce que le gouvernement s'est engagé, de par sa loi, de fermer six mille cinq cents mégawatts (6500 MW), donc la quasi-totalité de la production au charbon, six mille cinq cents mégawatts (6500 MW) de capacité de production qui devra être fermée, et pour l'instant, les projets sur la table ne comblent pas ce six mille cinq cents mégawatts (6500 MW), c'est à peu près le tiers de la capacité de production prévue en Ontario qui devrait être fermée.

1230 Et l'intérêt pour nous, c'est de vendre en Ontario, bien sûr, mais aussi, c'est que l'Ontario est interconnectée avec New York, est interconnectée avec le MISO. Donc pour nous, c'est un chemin supplémentaire, un accès supplémentaire à un marché, comme on voit ici, avec beaucoup, beaucoup de profondeur.

1235 Capacité d'interconnexions, j'entendais mon collègue en parler tout à l'heure, on est très bien situé, à Hydro-Québec, au Québec, avec les interconnexions, encore plus à partir de 2010, quand on va avoir l'interconnexion avec l'Ontario.

1240 En ce moment, à l'heure actuelle, on parle d'une capacité d'interconnexions avec nos marchés voisins d'environ cinq mille mégawatts (5000 MW), qui va augmenter à six mille trois cents mégawatts (6300 MW) en 2010.

1245 Et avec l'utilisation de ces interconnexions-là, on voit les volumes d'énergie qu'on peut vendre dans les marchés avoisinants, dépendamment des horizons qu'on regarde.

1250 Le 5-16 qui est défini ici, c'est quoi du 5-16, c'est les cinq (5) jours de semaine, du lundi au vendredi, les seize (16) heures de pointe, donc six heures (6 h) du matin à onze heures (11 h) le soir; 2-16, c'est les mêmes heures, mais samedi-dimanche. Et le 7-8, bon, c'est les sept (7) jours de la semaine, les huit (8) heures hors pointe, donc de nuit.

1255 On voit qu'au total, on pourrait vendre, dans les marchés, entre trente-quatre (34 TWh) et quarante-quatre térawattheures (44 TWh), dans ces marchés-là. Et la question est: Est-ce qu'on serait capable, est-ce que le marché serait capable de le prendre.

1260 Si on retourne en arrière, on voit la profondeur des marchés ici, quarante térawattheures (40 TWh) sur l'ensemble des marchés qui sont ici, c'est quelque chose qu'on est capable de placer, c'est sûr que le marché va être capable de le prendre.

1265 Et même si, la question était posée tout à l'heure, qu'est-ce qui arrive en cas de récession économique, comme on peut anticiper aux États-Unis, bien, ça va se refléter sur les prix, ça va se refléter pour nous comme étant une opportunité de déplacer de la production polluante telle que des centrales au charbon ou des centrales plus coûteuses dans ces marchés-là. Donc ça demeure des opportunités intéressantes.

1270 Donc on voit qu'on a les capacités intéressantes d'accéder à ces marchés-là, on est capable de placer de l'énergie; quand je dis "placer", c'est un terme choisi, c'est parce qu'on est capable d'aller vendre dans les heures de pointe de façon privilégiée, on choisit à quel moment on va vendre dans les marchés et à quel moment on peut acheter dans ces marchés-là aussi. Donc très, très belle profondeur.

De façon schématique maintenant, c'est la capacité totale des interconnexions qui est présentée ici, donc avec les heures en pointe et les heures hors pointe, et les ventes prévues d'Hydro-Québec au cours des années.

1275 On voit qu'ici, on n'utilisait pas pleinement la capacité des interconnexions en pointe, donc on était capable de faire des activités d'achat-revente, on utilisait un peu ces activités-là, et on anticipe une croissance des ventes avec les mises en service de nos projets, tels que le projet ici qu'on regarde aujourd'hui, le projet Romaine, à l'horizon 2014-2015, on voit que ça suit une certaine croissance.

1280 Et vous dites, pourquoi vous allez vendre hors pointe, parce que vous venez de dire que les prix sont moins intéressants. C'est vrai, mais si on retourne en arrière, les heures 2-16, ce sont les heures quand même, les deux (2) jours de fin de semaine, samedi-dimanche, les heures en pointe, on parle de prix qui sont très intéressant malgré tout, pourquoi, parce qu'il y a souvent de l'entretien qui est fait sur les centrales, donc une capacité de production moindre dans les marchés, donc des prix aussi très intéressants sur les 2-16. Donc ici, c'est principalement ça qu'on fait.

1285 Et à l'horizon, dépendamment des besoins du distributeur bien sûr, l'horizon 2016-2017, on anticipe, et c'est ce que le distributeur a déposé auprès de la Régie de l'énergie dans son plan d'approvisionnement, ils anticipent des besoins supplémentaires.

1290 Donc si le distributeur a des besoins supplémentaires, nous, notre mission, notre job, c'est de participer le plus activement possible à ces appels d'offres là, donc de déposer, de répondre aux appels d'offres d'approvisionnement à long terme du distributeur pour répondre à ces besoins-là.

1295 Et ça, ça va faire en sorte que ça va nous permettre de transférer certaines heures hors pointe qui pourraient être marginalement moins intéressantes, de transférer des ventes au distributeur à des prix de marché intéressants. Parce qu'Hydro-Québec Production est en compétition avec les autres sources de production au Québec, et les gens regardent toujours quelle est la meilleure opportunité dans le marché.

1300 Si j'ai une tablette de chocolat à vendre, tu es prêt à l'acheter une piastre (1 \$), l'autre à côté est prêt à l'acheter une piastre et dix (1,10 \$), bien, je vas lui vendre une piastre et dix (1,10 \$). Ça fait partie de notre réalité.

1305 Donc nous autres, on anticipe de participer aux appels d'offres du distributeur, ce qui va libérer de la capacité de ses interconnexions et revenir à utiliser les capacités en pointe, et reprendre les activités qu'on appelle d'achat-revente dans les marchés.

1310 Rapidement, flexibilité du parc de production d'Hydro-Québec Production est un avantage comparatif et compétitif sans égal en Amérique du Nord, sans égal. On parle aux organismes de

1315 réglementation américaine et ils ont de la difficulté à comprendre notre mode de production, la flexibilité qu'on a, parce que nulle part en Amérique du Nord on a un parc aussi flexible.

1320 Qu'on regarde un temps de démarrage des autres centrales avec lesquelles on est en compétition, les centrales nucléaires, on parle de plusieurs jours ou plusieurs semaines, du charbon, la même chose, turbines à gaz aussi, c'est très long. Nous autres, une centrale hydroélectrique, à l'intérieur de cinq (5) minutes, elle est synchronisée sur le réseau et elle est capable de vendre de l'énergie sur le réseau. Donc c'est sans égal, ça, dans le marché.

1325 On parle aussi de l'optimisation de nos réservoirs. Donc les interconnexions, la capacité supplémentaire qu'on a en service, ce sont des outils supplémentaires dans notre coffre pour optimiser encore plus et tirer encore plus de valeur de notre parc de production.

Faire l'arbitrage de marché, comme je l'ai dit, je voudrais pas me répéter.

1330 Et l'ensemble des activités que je viens de vous parler, elles sont toutes réalisées par mon équipe, l'équipe à Montréal, par le parquet de courtage, d'Hydro-Québec Production.

1335 Marché à long terme. On voit des fluctuations des prix à court terme, ça affecte grandement les acheteurs d'énergie. La volatilité des marchés est très intéressante pour certains, mais pour d'autres elle l'est moins parce que ça devient beaucoup plus difficile à prévoir le coût d'approvisionnement.

1340 On voit que le distributeur, au Québec, a privilégié, lui, des appels d'offres et des approvisionnements à long terme, justement pour avoir une certaine prévisibilité de ses prix, pour pouvoir anticiper les tarifs auxquels il va vendre au Québec, beaucoup plus de prévisibilité. Et on revoit, comme je disais tout à l'heure, un retour du pendule dans le marché américain.

1345 On parle d'une possibilité d'avoir des ententes bilatérales de long terme. Comme je disais, il y a deux (2) ans, les gens, quand j'allais aux États-Unis faire des conférences et je parlais de l'opportunité de constituer un portefeuille d'approvisionnement, tout comme dans notre REER, dans les actions, les placements qu'on peut faire dans les marchés, on l'a vu dans le passé, les gens qui avaient acheté que du Nortel, que du Enron, c'est beau quand le stock monte mais quand le stock casse, le marché casse, bien, la valeur totale de ton portefeuille vient de s'évanouir, s'évaporer en même temps.

1350 Et ça fait longtemps qu'Hydro-Québec, on prône dans les marchés une approche dite portefeuille, donc vraiment différents horizons d'approvisionnement, et on voit un appétit grandissant dans les marchés américains. C'est vraiment très intéressant, et pour nous aussi, c'est beaucoup plus intéressant.

1355 Ça fait le tour. Rapidement, c'est les activités menées par la vice-présidence marchés de gros, à Hydro-Québec Production.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Brosseau.

1360

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1365

Peut-être une question de clarification pour les interconnexions.

Pour bien comprendre le six mille mégawatts (6000 MW) que vous avez annoncé comme étant la capacité de 2010, si je comprends bien?

1370

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1375

Donc c'est votre capacité en mode d'exportation?

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1380

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1385

Et c'est pour l'ensemble du Québec ou c'est des États particuliers qui sont augmentés?
Le six mille (6000 MW) correspond à quel réseau.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1390

Ça correspond à l'ensemble des interconnexions qu'on a.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Ça comprend l'Ontario aussi?

1395

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

Absolument, oui. Ce sera pas long, je vais vous montrer la carte.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1400

Parce que ça a été vite, et j'ai pas pu voir tous les détails.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1405

Je pensais que j'avais une carte sur l'ensemble des interconnexions. Mais rapidement, ici, on voit sur la carte ici, chaque point qu'on voit ici, deux (2) triangles qui se font face, c'est une interconnexion.

1410

Donc le six mille mégawatts (6000 MW) que je parle d'interconnexions correspond à l'ensemble de la capacité de ces interconnexions-là.

1415

Donc il y a une partie, à peu près deux mille (2000 MW), une fois que la nouvelle interconnexion sur l'Ontario va arriver, deux mille (2000 MW) avec l'Ontario; de façon nominale, dix-huit cents (1800 MW) avec New York; de façon nominale, à peu près deux mille (2000 MW) avec la Nouvelle-Angleterre; et environ un autre douze cents (1200 MW) à quinze cents (1500 MW) avec le Nouveau-Brunswick, de façon nominale.

1420

Et le tableau ici le présente. Donc New York, c'est les deux (2) principales interconnexions qu'on parle ici, donc douze cents (1200 MW) plus trois cents (300 MW), il y a deux (2) chiffres que vous venez de me donner, nominal et réel.

1425

Parce que du côté de TransÉnergie, si je prends par exemple New York, du côté de TransÉnergie, il y a une certaine capacité sur le réseau, New York, TransÉnergie serait capable de transiter, de vendre vers New York jusqu'à mille huit cents mégawatts (1800 MW), mais pour des contraintes internes au marché de New York, le marché de New York limite cette capacité-là, pour différentes raisons très techniques.

1430

Si vous voulez, je peux embarquer, je peux vous les décliner, il y aura pas de problème, mais c'est très technique; mais ils ont des limitations sur le réseau. Ça fait qu'ils disent, toi le Québec, tu peux me vendre jusqu'à dix-huit cents (1800 MW), mais moi, je suis prêt à accepter, dans mon marché, que tu me vendes douze cents (1200 MW), et il y a trois cents (300 MW) que tu peux prendre de ton marché, le livrer sur l'interconnexion, mais ce trois cents (300 MW) là, tu peux pas le livrer dans le marché de New York, il faut que tu fasses ce qu'on appelle dans notre langage un "wheel through", donc un transit à travers New York.

1435

1440

Donc si je retourne au marché de New York, ici, il y a quinze cents (1500 MW) que je peux vendre sur cette interconnexion-là, mille deux cents (1200 MW) doit être vendu, peut être vendu à New York et le trois cents (300 MW) supplémentaire, je peux le vendre soit vers l'Ontario, soit vers le PJM, Pennsylvanie, New Jersey, Maryland, soit vers le MISO ou encore vers la Nouvelle-Angleterre.

1445 Donc c'est pour ça que nous autres, quand je dis qu'on a une capacité absolument extraordinaire au niveau géographique, on est localisé de façon plus qu'extraordinaire, on est béni quasiment d'avoir cette situation géographique là, parce que justement, par une seule interconnexion, j'ai accès à un-deux-trois-quatre-cinq (1-2-3-4-5) marchés.

Même chose pour la Nouvelle-Angleterre, ici. J'ai les mêmes facteurs.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1450 Peut-être, monsieur Brosseau, juste pour bien m'éclairer, là, quand on va sur votre site, le site Internet de TransÉnergie, on a les interconnexions, on a en mode d'exportation un total de tout près de sept mille mégawatts (7000 MW).

1455 **PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:**

C'est les facteurs que je vous disais, limitatifs.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1460 Limitatifs, qui font en sorte que le six mille (6000 MW) dont vous parlez, lui il est réel au lieu d'être nominatif.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1465 Exactement. C'est ce que j'appelle, moi, les capacités nominales que TransÉnergie est capable de transiter.

1470 Comme par exemple, la Nouvelle-Angleterre. Si je vais sur la diapositive de la Nouvelle-Angleterre, la ligne qu'on appelle la ligne DC, qui part de Radisson qui va jusqu'à Sandy Pond, TransÉnergie est capable de l'exploiter du côté Québec à deux mille mégawatts (2000 MW); on est capable de transiter deux mille mégawatts (2000 MW) sur cette interconnexion-là.

1475 Encore une fois, pour des raisons techniques propres à la Nouvelle-Angleterre, et si je peux me permettre d'être un petit peu plus complexe, le problème propre à la Nouvelle-Angleterre, il y a un problème interne, donc ce qu'on appelle la première contingence, donc ils peuvent pas avoir une capacité qui excède la plus grosse réserve qu'ils ont en marge. Ils ont un autre facteur, c'est que la Nouvelle-Angleterre est contrainte par des problèmes de réseau qui existent à New York et à MISO qui a un impact sur cette ligne-là.

1480 Donc avec les problèmes internes de la Nouvelle-Angleterre et les problèmes new yorkais et autres, la ligne qu'on appelle la phase 2, deux mille (2000 MW) du côté TransÉnergie, est limitée à quatorze cents (1400 MW) du côté américain. Et dans les faits, on parle plus autour de douze cents (1200 MW) ferme, quatorze cents (1400 MW) ils sont capables d'aller, et quand il y a

1485 beaucoup, beaucoup de charge en Nouvelle-Angleterre, dans les autres marchés, ils sont capables de l'augmenter, mais de façon ferme.

Alors c'est pour ça, la différence que vous allez voir entre les chiffres de TransÉnergie, le sept mille quelques, et mon cinq-six mille (5000 MW-6000 MW) ici.

1490

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1495

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

C'est vraiment une capacité commerciale pour moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1505

Deux (2) petites questions.

Une première, pouvez-vous me rappeler l'importance du projet de la Romaine dans votre plan d'exportation et jusqu'à quel année.

1510

La deuxième petite question, c'est: Qu'est-ce qui arrive avec vos contrats à long terme et éventuellement, vous êtes pas capable d'y répondre, qu'est-ce que vous faites, vous achetez d'ailleurs pour livrer?

Comment vous réalisez vos contrats, lorsque c'est insuffisance.

1515

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

Répondre dans l'ordre que vous avez posé la question – c'était quoi la première question?

1520

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

L'importance de la Romaine dans vos projets d'exportation.

1525

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

Désolé, petit blanc de mémoire!

1530 L'importance, le plan d'affaires d'Hydro-Québec Production, si je vais à la dernière diapositive ici, on voit que le projet Romaine est primordial pour Hydro-Québec Production, pour son plan d'affaires à long terme, parce que sans la mise en service de la capacité de Romaine ici, bien, on voit qu'on a atteint, les ventes vont demeurer à peu près "flat" à partir de 2014, parce que je n'ai pas de capacité additionnelle dans le parc.

1535 En plus, c'est que le mille cinq cents cinquante mégawatts (1550 MW) de Romaine, la capacité installée du complexe Romaine, c'est des ventes de puissance que je suis capable de faire dans le marché, je suis capable de vendre cette puissance-là dans le marché, il y a dans le marché, il y a un appétit, il y a une volonté, il y a vraiment une opportunité d'affaires importante.

1540 Et quand on regarde les chiffres qui sont publiés par le New England ISO, par exemple, le "independence system operator" de la Nouvelle-Angleterre et son pendant à New York, eux autres, ils anticipent une augmentation encore plus significative du prix de la puissance dans leur marché.

1545 Pourquoi, parce qu'ils ont des problèmes d'approvisionnement. La Nouvelle-Angleterre, comme je disais, est fortement tributaire du gaz naturel, donc il y a un goulot d'étranglement, ils sont incapables de construire de nouvelles capacités de production.

1550 Donc ils vont avoir des besoins de puissance, ils anticipent des prix de puissance qui augmentent de façon importante. Je disais, en Nouvelle-Angleterre, il y a un taux de trois dollars cinquante du kilowatt-mois (3,50 \$/kW), ils anticipent qu'à l'horizon 2015, c'est autour de sept-huit dollars (7 \$/kW-8 \$/kW), et si on est encore plus visionnaire, ils anticipent à l'horizon 2020 des prix autour de douze dollars du kilowatt-mois (12 \$/kW) pour la puissance.

1555 Donc pour Hydro-Québec Production et ses filiales, c'est une opportunité d'affaires significative d'aller chercher cette puissance-là du complexe Romaine et le vendre, et même du côté énergétique, ça nous permet d'aller non seulement bâtir et consolider, devrais-je dire, le quinze térawattheures (15 TWh) de marge de manœuvre qu'on voit dans nos plans pour gestion de faible hydraulité et vente court terme, ça nous permet de développer de la capacité excédentaire pour participer dans le marché à long terme.

1560 Ça répond en même temps à votre deuxième question, c'est qu'en ce moment, on a des contrats long terme, bon, avec le distributeur c'est connu, mais avec le Vermont. Le Vermont, c'est un contrat qui est assez particulier parce que la capacité qui est sous contrat avec eux autres décroît dans le temps, et comme je disais, le tiers de la capacité, l'énergie consommée au Vermont est approvisionnée par Hydro-Québec.

1570 L'autre chose qui est encore moins connue, je pense, c'est que l'autre tiers d'approvisionnement du Vermont, c'est une centrale nucléaire, Vermont Yankee, qui a eu son lot de problèmes et d'incertitudes, et il y a une volonté ferme de la part du Vermont, autant des consommateurs que des entreprises que du politique, de sortir le plus rapidement possible

Vermont Yankee. Vermont Yankee arrive à échéance en 2012, ils veulent faire une réfection pour augmenter la durée de vie utile de cette centrale-là, mais sans pour autant dire, on est prêt à se commettre sur des contrats long terme avec Vermont Yankee.

1575 Donc c'est là l'intérêt du Vermont de venir nous voir et dire, Christian, non seulement on veut renouveler le contrat existant avec vous autres, mais on veut augmenter la capacité de ce contrat-là, on préfère être tributaire d'Hydro-Québec que d'être tributaire du gaz naturel et d'une seule centrale nucléaire. Donc il y a un marché pour les ententes à long terme.

1580 Et en Nouvelle-Angleterre, aussi, il y a une volonté, il y a des discussions qu'on a, que je peux pas nécessairement dévoiler ici, mais il y a des discussions qu'on a avec des partenaires pour éventuellement venir conclure des ententes long terme avec eux autres aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 Au niveau du parc de production qui est en développement dans le secteur du nord-est de l'Amérique, bon, pensons, pour un exemple concret, au projet de la Basse-Churchill, est-ce qu'un projet comme ça, est-ce que c'est des projets qui peuvent venir compétitionner Hydro-Québec et entraîner des prix à la baisse ou vous estimez que le marché est assez gros pour absorber différents projets simultanément.

1590

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

Le marché est assez gros pour absorber l'ensemble de ces projets-là.

1595

Il y avait la conférence des premiers ministres et des gouverneurs de l'Est des États-Unis, la Nouvelle-Angleterre, dernièrement, et il y avait les gens de Terre-Neuve qui étaient là pour présenter leur projet aussi, et on voit, la capacité de ces marchés-là, on retourne ici, on voit que la profondeur du marché est suffisante pour accueillir des nouveaux projets, non seulement les capacités d'Hydro-Québec Production, mais aussi celles de Churchill.

1600

Il y a aussi, vous l'avez pas mentionné mais je suis sûr que vous vous en doutez, il y a pointe Lepreau 2 , aussi, au Nouveau-Brunswick, qui est sur la planche à dessin.

1605 Un des gros avantages que nous, on a, dans les affaires, qu'est-ce qui est le plus important, souvent, c'est d'être là le premier, et je pense qu'Hydro-Québec Production, je pense pas, je suis convaincu, on est très bien positionné parce qu'on est déjà très présent dans les marchés depuis la déréglementation et même avant, et avec la volonté qu'on a au Québec de construire ces nouvelles centrales là, de développer notre capacité hydraulique, on est capable de se positionner encore mieux dans les marchés pour vraiment être les premiers joueurs, les premières personnes avec qui on est capable de convenir.

1610

1615 Et on voit qu'à plus long terme, les projets du Bas-Churchill, par exemple, c'est clair qu'il va se développer un jour ou l'autre, mais quand, je peux pas vous le dire, mais c'est clair qu'il va se développer, mais il sera pas là lorsque les États-Unis, le nord-est des États-Unis vont voir leur prochain gros besoin énergétique qui est à l'horizon 2011-2012, 2014 au plus tard.

1620 Donc on est vraiment très, très bien positionné avec nos projets pour rentrer dans ce marché-là, bien se positionner et être les premiers dans le marché.

Même s'il y en a d'autres qui arrivent après, il y a aucun problème parce que le parc de production aux États-Unis, en Nouvelle-Angleterre et à New York principalement, c'est un parc qui prend de l'âge. Donc qui doit être remplacé éventuellement, et beaucoup plus difficile, beaucoup plus cher à construire.

1625

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme en Ontario, les centrales au charbon, autrement dit.

1630 **PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:**

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Ce que j'aimerais comprendre, par rapport au projet Churchill, tantôt vous avez mentionné, bon, que vous opéreriez le complexe la Romaine de façon optimale avec les autres centrales du Québec, pour aller chercher au meilleur moment le meilleur prix.

1640 Un projet comme la Basse-Churchill, disons, je sais pas par où ils alimenteraient le marché encore, mais ce que j'en comprends, c'est que cette centrale-là, si elle est opérée, elle serait opérée toute seule?

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1645

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1650 Par exemple, si on se retrouve, dans le Labrador, en faible hydraulité, ou sur la Côte-Nord, qu'est-ce qui arrive avec un projet comme Churchill, ils seront pas capables de livrer leur électricité, si je comprends bien la dynamique ou la différence qui pourrait être entre le projet de la Romaine et le projet de Churchill?

1655 **PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:**

La semaine prochaine, je m'en vais à Boston justement, j'aimerais ça que quelqu'un d'indépendant puisse l'expliquer. Ce que vous venez de dire, c'est exactement un des gros avantages d'Hydro-Québec Production.

1660

Churchill, c'est vrai que c'est un projet qui est un beau projet, on le sait, on le connaît très bien, tout le monde sait qu'on a été impliqué longtemps avec Terre-Neuve pour développer ce projet-là, donc on le connaît par cœur, c'est un projet qui est très rentable, très intéressant.

1665

Le seul problème, c'est qu'il est localisé très loin dans le nord.

L'autre problème, c'est une seule centrale de deux mille mégawatts (2000 MW).

1670

Le gros avantage d'Hydro-Québec Production, même si on est en faible hydraulité, on a quarante et un mille (41 000 MW), et avec les autres projets qu'on parle, on va avoir quarante-cinq mille mégawatts (45 000 MW) qui va "backer", en bon français, nos ventes qu'on va faire dans les marchés, autant au Québec qu'à l'extérieur.

1675

Donc c'est une grosse différence, c'est un avantage compétitif significatif qui est un élément très intéressant pour les marchés, autant en Ontario qu'au Nouveau-Brunswick, que dans le nord-est des États-Unis.

1680

Ils savent que quand Hydro-Québec est présent dans les marchés, c'est pas une centrale qui va alimenter le marché, c'est un parc de production viable, avec un "track record" très intéressant qui est là, et qui va "backer", comme on dit en bon français, ces ventes-là. Donc c'est un avantage compétitif significatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Je vous remercie.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1690

Quand vous parlez de la capacité, d'augmenter la capacité, est-ce que vous avez déjà fait une évaluation de qu'est-ce que le Québec pourrait développer comme projets, comme capacité maximum.

1695

Est-ce que ça a déjà été fait, de façon raisonnable, ou c'est un chiffre qui a déjà été évalué.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1700 Je vais passer la parole à mon collègue pour répondre à cette question-là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1705 Bien, comme vous le savez, Hydro-Québec, dans son dernier plan stratégique, le gouvernement du Québec dans sa Stratégie, et dans le plan stratégique d'Hydro-Québec, on a une volonté de développer un portefeuille de projets de quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW), dans le but d'exporter cette puissance, cette énergie-là sur les marchés que monsieur Brosseau vient de présenter, mais aussi pour remplir la croissance du Québec.

1710 Donc le projet Romaine fait partie de ce portefeuille.

Il y avait aussi le projet Mécatina, qui est en étude préliminaire, qui est un projet estimé aussi à mille cinq cents mégawatts (1500 MW).

1715 Donc il reste un portefeuille résiduel aussi, donc Hydro-Québec travaille à développer ce portefeuille-là pour atteindre un quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW) de puissance additionnelle, dans les horizons des années qui viennent.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1720 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725 Je vous remercie.

Oui, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1730 Si vous me permettez, monsieur le Président, j'ai une question sur la dernière diapositive, le graphique. Oui.

On fait référence aux ventes potentielles au Québec.

1735 Alors j'aimerais clarifier, potentielles, ça veut dire qu'Hydro-Québec Production n'est pas obligée d'alimenter Québec en électricité. Est-ce que c'est correct.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740

Oui, monsieur Gagnon ou monsieur Brosseau.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1745

La réponse à ça, c'est qu'Hydro-Québec Production va participer aux appels d'offres du distributeur, mais on n'est pas assuré de gagner les appels d'offres.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1750

Et ça veut dire qu'on pourrait arriver avec des projets, d'autres projets pour alimenter Québec, comme on a eu dans le cadre de Bécancour, on arrive avec un projet de turbines à gaz qui utilise les produits de pétrole, pendant qu'Hydro-Québec Production vend son électricité hydroélectrique aux États-Unis.

1755

Alors est-ce qu'on a quelque chose pour assurer que ça n'arriverait pas dans le futur.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1760

La volonté d'Hydro-Québec Production, c'est de participer de façon très active; ça fait que quand je dis "très active", c'est quand je participe à un appel d'offres, c'est pour le gagner.

1765

Et deuxièmement, on n'est pas responsable des filières de production privilégiées par le distributeur dans ses prochains appels d'offres long terme. On le sait que les deux (2) derniers appels d'offres long terme que le distributeur a faits, c'était des appels d'offres limités à la filière éolienne.

1770

Aujourd'hui, je suis pas en mesure de vous dire, est-ce que cette capacité-là, dans le futur, sera ouverte à toutes sources de production ou limitée à une seule source, je le sais pas, c'est une des raisons pour laquelle on marque "potentielles", aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775

Par exemple, si le prix du gaz naturel baissait beaucoup dans les prochains mois ou semaines, par exemple la centrale de Bécancour, monsieur Burcombe a fait allusion à ça, elle est actuellement fermée, est-ce que cette centrale-là pourrait être réouverte si elle était capable de produire à un coût compétitif.

PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:

1780

Je peux pas vous répondre à cette question-là, je travaille pour le producteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1785

Monsieur Burcombe, voulez-vous une autre question sur le sujet, pendant qu'on a monsieur Brosseau au micro?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1790

Non, je crois que c'est le point que j'ai voulu faire, qu'Hydro-Québec Production n'est pas obligée à nous approvisionner nous-mêmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Très bien, je vous remercie.

1800

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

1805

Avant de faire une petite pause, j'aurais une précision, je crois que ça s'adresserait mieux à monsieur Gagnon.

1810

Tout à l'heure, ou lorsqu'on parlait du coût de revient de neuf point deux sous du kilowattheure (9,2 ¢/kWh), on a discuté des aspects, bon, raccordement et éventuellement un autre coût qui concerne le transport vers les marchés, on parle quand même, compte tenu de la distance des marchés, de perte de charge le long des lignes.

1815

Donc ces coûts de revient là, est-ce que ça intègre les pertes de charge; on parle du neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh), c'est le neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh) produit sur la centrale ou vendu sur le marché.

Est-ce qu'il y a une nuance à faire entre les deux (2)?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1820

Je demanderais à monsieur Brosseau de répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Brosseau.

1825 **PAR M. CHRISTIAN BROSSEAU:**

Je peux répondre un peu à cette question-là, parce qu'avant d'occuper les fonctions que j'ai aujourd'hui, j'étais directeur projets de développement.

1830 Le neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh), c'est les prix incluant les pertes de charge au Québec. Parce que dans le projet, le transport va être construit par TransÉnergie, et en échange, le producteur est obligé de prendre un engagement de transport. Donc c'est déjà connu, à moins que la Régie de l'énergie change le taux de perte sur le réseau.

1835 Les prix de revient de nos projets incluent le taux de perte au Québec de cinq virgule deux sous (5,2 ¢/kWh), le cinq virgule deux pour cent (5,2 %), pardon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Très bien, je vous remercie.

Ça vous va, monsieur Burcombe?

1845 Alors nous allons faire une pause de dix (10) minutes, donc nous allons reprendre à quinze heures dix (15 h 10).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1850

**REPRISE DE LA SÉANCE
RENÉ DESBIENS**

1855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'ai encore quelques noms d'inscrits sur la liste d'hier, je ne sais pas si les gens sont présents, mais je vais les appeler; si ces gens-là n'étaient pas présents, je vais demander si madame Hawey peut m'apporter une autre liste d'inscriptions.

1860

Alors je vais appeler monsieur René Desbiens, est-il ici cet après-midi.

Alors ce que l'on fait dans ces circonstances – ah, vous êtes là. Mais si monsieur Desbiens n'avait pas été là, nous aurions conservé son nom pour ce soir.

1865

Alors bonjour monsieur Desbiens, à vous la parole.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1870

Oui, ma question est simple. Je veux savoir si le niveau de la rivière Aisley va être dérangé à cause des infrastructures d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Donc le niveau de la rivière dans son ensemble.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Si ça va affecter aussi la pêche à l'éperlan arc-en-ciel.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce serait en aval de Romaine-1.

1885

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Oui, c'est en aval, à l'embouchure de la rivière Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

L'embouchure jusqu'au barrage Romaine-1. Donc les niveaux d'eau, dans un premier temps, et la pêche à l'éperlan.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1895

Oui, si ça va affecter la pêche à l'éperlan arc-en-ciel.

C'est du niveau fédéral, la pêche des poissons de mer.

1900

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1905

Ce qu'on pourra faire, on pourra commencer avec Hydro-Québec et nos irons avec Pêches et Océans en complément. Ça vous va?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1910

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

1915

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Donc pour le premier volet de la question de monsieur Desbiens sur les changements de niveaux dans la rivière Aisley, Catherine Brouillard va répondre à la question.

1920

Et puis concernant si on peut poursuivre les activités de pêche hivernale, Louise Émond pourra compléter.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1925

Les débits dans la rivière Aisley, ça va être probablement les mêmes modifications que dans la rivière Romaine, ce qui veut dire que l'été, ça va être sensiblement les niveaux et les débits qui sont actuellement là.

1930

Où on va voir un changement, c'est au printemps naturellement, quand on va avoir pas le remplissage mais, oui, le remplissage des réservoirs, il va y avoir moins d'eau, ça va affecter un petit peu la rivière Aisley.

Mais l'hiver, où il y a de la pêche blanche, la pêche ne sera pas du tout affectée, là.

1935

Je sais pas si la préoccupation de monsieur, c'était la pêche blanche sur la rivière Aisley.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, la pêche à l'éperlan aussi.

1940

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

C'est la pêche blanche.

1945

PAR M. RENÉ DESBIENS:

C'est pour savoir si la rivière va continuer à couler vers l'embouchure, où c'est que le monde pêche.

1950

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui, oui, il va encore y avoir de l'eau. Il va y avoir des petites modifications au printemps, là, mais il y va y avoir de l'eau pratiquement comme en conditions actuelles.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on comprend, c'est que l'hiver, le débit serait en moyenne plus élevé qu'actuellement, c'est ce qu'on comprend.

1960

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

L'hiver, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

Dans la Romaine, le débit, à ce moment-là votre gestion est prévue de quelle façon, vous allez emmagasiner la crue printanière.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1970

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Et ensuite de ça, pour la gestion le restant de l'année, c'est que vous allez turbiner en fonction...

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1980 Bien là, on parle dans la rivière Romaine. Mais la rivière Aisley...

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 OK. Mais je veux quand même voir dans la rivière Romaine, après ça à l'embouchure de cette rivière, peut-être sur une carte, on pourrait la voir. Parce que là, je la visualise pas de mémoire, où elle peut être exactement.

OK, donc c'est pas un affluent de la Romaine, cette rivière-là.

1990 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

C'est un bras de la rivière Romaine, ça communique directement avec la rivière Romaine, ça sort à l'embouchure, à l'est.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2000 En fait, on va présenter une carte de l'embouchure ici, et monsieur Desbiens pourrait nous montrer à quel endroit il pratique la pêche blanche, donc on serait en mesure de fournir une meilleure réponse à sa préoccupation.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

2010 Pour le débit de la rivière Aisley, c'est directement proportionnel au débit – OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Si je comprends bien, la rivière Aisley, c'est comme un affluent qui est situé du côté sud ou en rive gauche de la rivière Romaine, c'est ça, qui fonctionne en crue, qu'il y a une connexion entre la rivière Romaine...

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2020

C'est un trop-plein du même type que la Fausse Chute qu'ils appellent, qui se trouve juste à l'est de l'embouchure de la rivière Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

C'est ça, c'est le trop-plein. Donc ça voudrait dire nécessairement en crue.

Mais la pêche blanche se pratique sur glace en hiver.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2030

Oui, ça commence d'ici une (1) semaine ou deux (2), quand la glace prend, c'est là que c'est bon, quand la rivière charrie. S'il y a pas de débit d'eau, il y aura pas de nourriture pour l'éperlan, il fréquentera plus cet endroit.

2035

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2040

Alors madame Brouillard, s'il vous plaît.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2045

Monsieur le Président, donc si monsieur Desbiens veut nous montrer où il pratique la pêche, et ensuite je demanderai à une autre collègue du milieu hydraulique.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2050

Ça, ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est très près de l'embouchure de la rivière.

2055

PAR M. BENOÎT GAGNON:

OK.

2060

Je demanderais à Isabelle Thériault de nous expliquer comment varient les niveaux d'eau, Isabelle est ingénieure hydraulique et pourra expliquer comment vont varier les niveaux d'eau en hiver, pendant l'exploitation de Romaine-1 et Romaine-2.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Bien, je vais d'abord parler de la rivière Aisley. Bonjour messieurs.

2065

La rivière Aisley, bien, comme monsieur disait, c'est un peu un trop-plein de la rivière Romaine, donc elle a à peu près pas son propre bassin versant, et c'est un petit seuil rocheux à son embouchure qui détermine la quantité d'eau qui passe de la rivière Romaine, ce qui est détourné de la rivière Romaine vers son embouchure.

2070

On a mesuré l'élévation de ce seuil-là, et les observations nous disent que quand le débit de la rivière Romaine descend sous cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s), l'écoulement dans la rivière Aisley cesse.

2075

Donc cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s), ça se produit dans les fortes crues d'automne ou à la crue printanière. Alors à peu près chaque année, le débit de printemps de la rivière Romaine, en conditions futures, va dépasser cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s), soit parce que le débit à l'embouchure est composé du débit qui sera turbiné qui reste élevé, même au printemps, et du débit de la rivière Puyjalon qui s'ajoute à la rivière Romaine.

2080

Donc on a toujours un dépassement, alors il y aura toujours écoulement de la rivière Aisley en période printanière. Mais en dehors de la période printanière, ça va rester rare.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2085

Isabelle, si vous permettez, à l'emplacement où pêche monsieur Desbiens, ici, l'hiver, est-ce que la glace, ici, et le niveau est contrôlé par l'eau qui arrive de la rivière Aisley ou par l'eau qui arrive de la mer.

2090

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Il y a à peu près pas d'eau en période hivernale qui coule vers la rivière Aisley, parce que le débit en période hivernale est toujours sous cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s).

2095

Et dans les conditions futures, ce sera identique, la capacité de la centrale est inférieure à cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s), d'une part.

Donc il y a une couverture de glace qui se forme à l'embouchure, comme partout ailleurs, et puis la glace épaisit, et ces conditions-là changeront pas en conditions futures.

2100

PAR M. BENOÎT GAGNON:

OK. Donc il y aura pas de différence entre les conditions maintenant et dans le futur, donc la pratique de la pêche pourra être maintenue.

2105 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

J'ai vu la rivière Aisley, là, et elle coule, aujourd'hui.

2110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment vous avez dit ça?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2115 Ce midi, j'ai été sur la rivière Aisley, et elle coule, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

En ce moment, il y a de l'eau qui passe.

2120

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Bien, il peut y avoir un petit écoulement, mais quelque chose de significatif, là, le seuil rocheux est là et empêche le détournement de la Romaine vers l'embouchure.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, quand vous parlez du seuil, le seuil, vous avez dit à l'embouchure, donc c'est un contrôle en aval de la rivière, ou quand vous parlez de l'embouchure, est-ce que vous parlez le long de la rivière Romaine, est-ce que c'est un seuil qui contrôle en amont?

2130

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Attendez, c'est ici.

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, c'est ça, c'est un contrôle en aval, le débit est contrôlé à l'aval.

2140 **PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Donc ça veut dire que c'est une rivière qui n'a pas de pente d'écoulement.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

2150 Non. À partir du contrôle jusqu'à sa confluence avec la Romaine, c'est à peu près le même niveau, c'est très faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Très bien. Donc il peut y avoir un petit peu d'eau, c'est ce que vous nous dites.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

2160 Bien, il y a un minibassin, là, mais rien de significatif par rapport à ce qui se passe au printemps ou ce qui se passe quand le débit excède de façon significative le cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s).

Là, excusez-moi, je peux pas vous dire quel est le débit de la rivière Romaine aujourd'hui, par exemple.

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Mais revenons à la rivière Romaine, donc le débit, bon, j'imagine qu'il y a différents seuils qui peuvent contrôler la rivière près de son embouchure, en fonction des débits.

2170

Actuellement, qu'est-ce qui contrôle le niveau d'eau de la rivière, par exemple bon, le débit, on sait pas exactement mais on présume, on est loin de la crue, le niveau d'eau actuellement dans l'embouchure, à la hauteur du pont de la 138 par exemple, dans ces coins-là...

2175

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Ici, il y a un rapide, à la hauteur du pont de la 138, donc le rapide va contrôler le niveau dans le tronçon qui est en amont du rapide.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, la plupart du temps de l'année.

2185

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Grosso modo, plus il y a toujours un peu de frottement, ça dépend du débit, mais il y a une pente dans la rivière elle-même.

2190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, une certaine pente, mais disons qu'on est près de l'amont du pont de la 138, c'est le seuil qui est au pont de la 138 qui contrôle le niveau d'eau, donc le débit peut varier un peu sans que le niveau d'eau varie vraiment.

2195

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Oui, grosso modo, c'est ça.

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on a expliqué, donc c'est ce qui vous permet de soutenir que dans l'affluent, le débit devrait pas changer la majeure partie de l'année.

2205

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Oui.

2210

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

2215

Il y a d'autres seuils ailleurs, qui contrôlent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça, et puis dépendamment des périodes de l'année aussi, ça peut jouer.

2220

Alors monsieur Desbiens, voulez-vous une précision?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2225

Oui, mais je veux savoir si en affectant, en coupant le débit d'eau à l'automne, si ça va affecter la pêche à l'éperlan qui se nourrit des substrats qui viennent de la rivière Aisley.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Donc les apports d'eau, les nutriments, la nourriture de l'éperlan.

Monsieur Gagnon.

2235 Si des crues d'automne sont moins importantes, donc il y a moins d'eau qui passe à l'automne, est-ce que ça peut influencer la disponibilité de l'éperlan dans la rivière, subséquemment.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2240 Je demanderais à Danielle Messier de répondre à la question.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2245 Bonjour monsieur le Président. Les débits d'automne sont sensiblement les mêmes en conditions futures qu'en conditions actuelles.

2250 L'éperlan vient dans la zone de l'embouchure mais ne fraie pas, il y a aucune place de fraie, malgré les recherches très intenses que nous avons faites. Il vient pour se nourrir d'espèces surtout maritimes à ce moment de l'année, les animaux qui sont dans les parages de la rivière Aisley sont d'origine marine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2255 Monsieur Desbiens.

On pourrait aller en complément peut-être d'information. Monsieur Kemp, avez-vous des éléments à ajouter sur l'éperlan.

2260 **PAR M. ALAIN KEMP:**

Oui, madame Rioux va répondre à cette question, va tenter d'apporter des éléments de réponses.

2265 **PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:**

En fait, est-ce que vous voulez savoir des informations sur l'habitat hivernal de l'éperlan arc-en-ciel ou savoir en général qu'est-ce qu'on a analysé au niveau de cette espèce-là.

2270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2275 Bien, ce que je comprends de la question de monsieur Desbiens, donc il y avait la question de la pêche blanche, mais la dernière question portait à l'automne, est-ce que des changements dans la rivière Romaine pourraient entraîner des modifications dans le comportement de l'éperlan dans l'affluent dont on vient de discuter.

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

2280 J'ai pas vraiment de réponse claire à apporter à cette question-là. Ce qu'on peut vous dire, c'est qu'on connaît pas beaucoup de choses sur l'alimentation, sur le comportement de l'éperlan en période hivernale.

2285 On sait que l'éperlan fréquente les estuaires et les embouchures de rivières en période hivernale, on pense que ce comportement-là refléterait possiblement une stratégie d'alimentation ou encore une recherche de température plus chaude, donc refuge thermique. Mais c'est une hypothèse.

2290 Et puis ce qu'on peut dire, ce qu'on a analysé, c'est que suite à la mise en œuvre du projet, les débits hivernaux devraient toujours permettre à l'éperlan d'utiliser l'embouchure. Mais on peut pas dire davantage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Donc vous anticipez pas de changements fondamentaux dans le comportement de l'éperlan.

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

En période hivernale, non.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À l'automne?

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

2305 À l'automne, on n'a pas analysé en détail à l'automne. On a regardé en période hivernale et en période printanière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Desbiens.

2315 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

Ça répond.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

Ça vous va, je vous remercie.

Du côté d'Hydro-Québec, avez-vous des éléments, des précisions, ça allait?

2325

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, ça va.

2330

Mais hier, on s'était laissé sur un point d'information sur la foresterie, donc je pourrais compléter la question, hier, qui était de monsieur Gignac, je crois, Michel Gignac, sur les pourcentages de bois récolté.

Donc on peut le présenter tout de suite ou plus tard.

2335

PAR LE PRÉSIDENT:

Allons-y tout de suite, après ça j'aurais aussi un complément de réponse du MRNF, ça fait qu'on va en profiter immédiatement.

2340

Allez-y.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2345

D'accord. Donc hier, la question de monsieur Gignac était à savoir combien, la proportion de bois, de résineux qu'on allait récupérer des quatre (4) réservoirs du complexe de la Romaine par rapport au total de bois présent dans les quatre (4) réservoirs.

2350

Donc d'abord, mentionnons que les critères de déboisement, lorsqu'on récupère le bois marchand avant la mise en eau des réservoirs, donc on récupère dans les parcelles où il y a cinquante mètres cubes (50 m³/ha) et plus par hectare de bois, donc de résineux, dans les pentes inférieures à quarante pour cent (40 %).

2355

Donc dans les quatre (4) réservoirs, le volume théorique de bois marchand brut, dans la catégorie de cinquante mètres cubes par hectare (50 m³/ha), dans les terrains qui seront submergés, est de huit cent cinquante-sept mille trois cent quarante et un mètres cubes (857 341 m³).

2360

Le volume récupérable net dont on parlait hier soir est de sept cent cinquante-quatre mille mètres cubes (754 000 m³). Donc quand on divise sept cent cinquante-quatre (754 000 m³) par huit cent cinquante-sept (857 000 m³), dont on récupère quatre-vingt-huit pour cent (88 %) du bois marchand.

Donc on estime, dans nos objectifs, qu'Hydro-Québec sera capable de récupérer quatre-vingt-huit pour cent (88 %) du bois marchand.

2365 Le douze pour cent (12 %) qui est non récupéré, c'est parce qu'il est situé dans les terrains qui sont enclavés, donc impossibles d'accès, dans des secteurs où c'est difficile de se rendre à cause des pentes ou à cause de l'éloignement de certains terrains où il faudrait construire des routes très longues pour aller récupérer ces volumes-là.

2370 Donc on présente ici, ça fait la description du nombre total de volume de bois par réservoir, le volume brut des terrains submergés, donc le huit cent cinquante-sept mille trois cent quarante et un (857 341 m³) dont je parlais sur la diapositive précédente.

2375 Et puis ça, c'est le graphique qu'on a présenté hier soir, donc le volume récupérable de résineux net, pour chacun des réservoirs. Donc ça répond à la question de monsieur Gignac, d'hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Gingras, du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, complément d'information sur le chemin de Québec Labradorite.

2385 **PAR M. DONALD GINGRAS:**

Oui, monsieur Gaudreault va donner des éléments d'information.

PAR M. GILLES GAUDREULT:

2390 Monsieur le Président, pendant la pause, on a effectué les vérifications concernant votre interrogation concernant le chemin d'accès à Québec Labradorite.

2395 Effectivement, les promoteurs ont demandé une autorisation de construction de chemin qui a été accordée par le secteur Territoire de notre ministère.

2400 Les droits de coupe des bois pour faire le déboisement du chemin ont été payés également, ont été demandés, ont été payés au ministère des Ressources naturelles, secteur des Forêts.

Et ce droit-là a été accordé comme un droit accessoire au claim minier des promoteurs.

Est-ce que ça répond à vos questions?

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je vous remercie.

2410

JEAN CASSIVY

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Nous allons maintenant inviter monsieur Sarto Petipas. Alors monsieur Petipas ne semble pas ici.

Monsieur André Thériault. Alors comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous allons appeler à nouveau messieurs Petipas et Thériault en début de séance ce soir.

2420

Maintenant, j'appelle monsieur Daniel Scherrer.

Monsieur Jean Cassivy. Bonjour monsieur Cassivy.

2425 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Jean Cassivy, de Havre-Saint-Pierre, la Tournée des îles et puis un petit peu dans le port, pour le comité du port.

2430 Je voulais parler de l'hébergement. Vous savez qu'on a une industrie touristique, et quand on fait un projet comme ça, bien, ça attire beaucoup d'économie dans le milieu, ça gravite un peu autour de ça.

2435 Hydro-Québec, bien, elle fait des camps pour loger leur monde, mais elle logera pas tout le monde qui va faire le tour, où c'est que l'économie va se bâtir un petit peu. Et notre réseau d'hébergement est pas très gros. On pense que dans la saison touristique, ça va bloquer.

Pensez-vous qu'il y a une solution à ça.

2440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons acheminer la question à monsieur Gagnon.

2445 Donc il y aurait une compétition entre les touristes qui viennent visiter la région et des travailleurs qui pourraient louer un certain temps, j'imagine, les chambres disponibles. C'est votre préoccupation, si j'ai bien compris, pendant le chantier de construction.

Alors monsieur Gagnon, votre expérience dans le domaine.

2450 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. Bien, dans nos discussions qu'on a eues avec le milieu dans les derniers mois, les dernières années, c'est une préoccupation qui est ressortie, très importante, donc un chantier de cette ampleur-là, les employés qui arrivent, les entrepreneurs, donc la préoccupation de saturer, 2455 donc de remplir les auberges ou les chambres tenues pour les infrastructures touristiques, c'est une préoccupation qui nous a été signalée par le milieu.

On en a tenu compte, et puis Louise Émond pourra élaborer un peu plus sur les mesures qui ont été prises.

2460

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Émond.

2465 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Monsieur le Président, le principal apport en tourisme dans la région ici, c'est assurément le parc de l'Archipel qui attire entre vingt (20 000) et trente mille (30 000) visiteurs chaque année.

2470 Comme le disait mon collègue, c'est une préoccupation qui est ressortie très clairement au cours des échanges et à travers des activités avec le coordonnateur ici régional et notre responsable du développement économique, ils ont convenu de la nécessité de mettre en place un registre du logement, donc qui a déjà été, dont les assises ont été mises en place en prévision des audiences, déjà ça amenait un apport et une demande accrue.

2475

Mais tout au cours des premières activités de construction, que ce soit tant des gens qui auront des chalets qui seront disponibles pour la location, et des gens aussi dans la périphérie, donc même un peu à l'extérieur de Havre-Saint-Pierre, toutes ces informations-là vont être colligées dans le registre, de façon à s'assurer que la disponibilité que le parc de chambres et de 2480 maisons est effectivement mis à profit et bien utilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Je veux parler d'un cas d'expérience personnelle, je viens des Cantons-de-l'Est, de la région de Coaticook, et il y a quelques années, il y a eu un gazoduc qui a été construit pour se diriger vers les États-Unis. Bien entendu, une des bases d'opération était Coaticook même, à cause du lien ferroviaire. Donc il y a eu énormément de travailleurs de la construction qui se sont logés dans les environs.

2490 Ce que ça avait résulté par exemple, c'est que les travailleurs avaient loué, effectivement, non seulement dans l'hôtellerie, mais chalets et tout.

Ça veut dire qu'il peut y avoir un déplacement de l'offre touristique, c'est-à-dire que par exemple des touristes qui avaient l'habitude de venir à ce moment-là pour des fins de villégiature, 2495 de marche, de canotage, se sont heurtés à des chalets loués pour plusieurs mois.

Est-ce que c'est dans ce sens-là qu'est votre préoccupation?

PAR M. JEAN CASSIVY:

2500 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 À savoir est-ce qu'il va continuer à y avoir de l'offre pour les touristes qui, par exemple, fréquentent le parc de Mingan. C'est ça votre préoccupation?

PAR M. JEAN CASSIVY:

2510 Oui, c'est en plein ça, oui.

C'est pas juste des gens d'Hydro-Québec qui vont être installés ici dans le milieu, c'est que ça attire beaucoup d'économie, et puis il arrive des contracteurs pour bâtir des maisons, un peu toutes sortes de choses qui va circuler sur le territoire. Quand il y a de la richesse comme 2515 ça, bien, il y a beaucoup de monde, ça va circuler.

Vous avez aussi beaucoup de transport qui est fait par van, ces gens-là, ça va loger à l'hôtel, ça va loger un peu partout. C'est pas vous autres qui allez les loger, probablement. Ce sont des indépendants.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est vos préoccupations.

2525 Donc est-ce que le projet pourrait entraîner un déplacement, c'est-à-dire à ce moment-là des touristes pourraient être moins tentés de venir, comme monsieur Cassivy fait allusion, les chantiers, l'intense camionnage et ensuite de ça, la non-disponibilité, l'indisponibilité de chambres.

2530 Est-ce que vous avez considéré cet aspect dans les impacts, et est-ce que vous avez envisagé des mesures d'atténuation, est-ce que c'est envisageable.

Monsieur Gagnon ou madame Émond.

2535 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Concernant, bon, les travailleurs, ou les vans ou les conducteurs de camion qui vont acheminer du matériel sur les chantiers d'Hydro-Québec, habituellement ces travailleurs-là dorment sur les chantiers d'Hydro-Québec. Donc quand ces transporteurs-là arrivent et
2540 débarquent leur marchandise sur les chantiers, s'il est tard le soir, ils s'établissent au campement et retournent le lendemain matin. Donc on croit pas qu'ils vont occuper beaucoup d'hébergement à ce niveau-là, puisqu'ils font un transit aller-retour.

Dans les pratiques d'affaires, le "just-in-time", c'est quelque chose d'important, donc les
2545 fournisseurs de matériaux livrent à temps et repartent faire d'autres livraisons.

Comme le mentionnait Louise tantôt, donc on a déjà commencé avec la région à développer un bottin d'hébergement, soit dans des maisons privées, des "bachelors", ou il y a aussi je crois, il y a les résidences scolaires qui pourraient être aussi prévues pour accueillir du
2550 personnel.

Et puis c'est aussi prévu au niveau de la municipalité, dans la MRC, à travers l'entente, il y a des fonds prévus pour le développement d'infrastructures qui pourraient aussi combler cette demande d'hébergement là.
2555

Ensuite, ce qu'on a mentionné dans l'étude d'impact aussi, c'est que cette partie-là, pendant le chantier de construction, il y a une partie du chantier, au début des travaux, donc autour de 2009-2010, donc la première année où Hydro-Québec et les entrepreneurs seront présents pour la construction de la route, à ce moment-là il y a pas de campement, le
2560 campement des Murailles sera pas encore construit, donc on prévoit qu'il va y avoir une pointe, là, ou peut-être une plus grande difficulté au niveau de l'hébergement à ce moment-là, donc autour de 2009-2010, mais que ça va s'estomper par la suite de manière très importante lorsque les campements d'Hydro-Québec commenceront à être en opération, à partir de 2010 et les années suivantes.
2565

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2570 Monsieur Cassivy.

PAR M. JEAN CASSIVY:

Ça veut dire que ça peut arriver qu'on ait un blocage.
2575

Quand vous avez fait venir tous les contracteurs, l'autre jour, pour les réunir, il y en a qui ont couché dehors. Il est très fragile à bloquer, ça prend pas grand-chose.

2580 En tout cas, je me dis que c'est une chose à suivre, et voir pour trouver des solutions pour être capable d'arriver à répartir un peu tout le monde, pour qu'on puisse, que l'industrie touristique n'emporte pas son rhume là-dessus, là.

J'aurais une autre question.

2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2590 **PAR M. JEAN CASSIVY:**

Vous allez faire une route qui va monter du long de la Romaine, là, et cette route-là, vous allez faire une belle route, et est-ce que vous allez mettre aussi le territoire en valeur, des endroits où c'est qu'il y a quelque chose de beau, une belle chute, un beau belvédère, tous des aménagements comme ça tout le long, pour qu'on soit fier de ce que vous allez avoir fait et qu'on puisse aller visiter ça facilement, et que tous les gens du milieu puissent en profiter.

2595

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Monsieur Gagnon, la route d'accès vers Romaine-1 notamment, est-ce que c'est une route essentiellement fonctionnelle que vous avez dessinée ou vous allez tenir compte de d'autres paramètres pour en faire la conception.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2605 En fait, la conception de la route est prévue pour donc la construction des aménagements et son exploitation.

2610 On a quand même prévu, dans l'étude d'impact, certaines mesures qui vont permettre une utilisation du territoire, quand on pense par exemple à des surlargeurs qu'on va aménager le long de la route, pour permettre aux gens de stationner leur véhicule en saison estivale ou hivernale, pour pratiquer la motoneige.

2615 On prévoit aussi des rampes de mise à l'eau pour accéder au réservoir, pour la navigation en période estivale.

Et puis on a surtout focussé, concentré nos mesures d'atténuation à Romaine-1, parce que Romaine-1, c'est à une quarantaine de kilomètres de Havre-Saint-Pierre, c'est l'aménagement le plus proche.

2620 Donc on fait le déboisement du réservoir, on fait la récupération, nettoyage des débris ligneux. On aménage aussi des rampes de mise à l'eau, l'ensemencement du touladi.

Donc ça va devenir, en fait, le réservoir le plus intéressant, le potentiel de développement récréotouristique.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Oui, monsieur Dériger.

2630

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Excusez, un complément tantôt sur nos mesures d'atténuation concernant peut-être les achalandages dans les capacités d'hébergement.

2635

On va aussi, quand on va analyser les soumissions des entrepreneurs, c'est possible qu'il y ait des entrepreneurs qui vont s'établir des précamps, donc des campements pour leurs besoins, pour la construction de la route.

2640 Donc c'est une hypothèse, aussi, qui est évaluée, qui est regardée pour diminuer les impacts sur l'offre touristique d'hébergement pendant l'été.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2645 Monsieur Gagnon, j'aimerais revenir sur la question des surlargeurs.

Expliquez-nous un peu, est-ce que ça va être des surlargeurs qui vont être à une certaine fréquence ou s'il y a des endroits où ça va être plus concentré.

2650 Est-ce qu'il y a eu une étude qui a été faite sur la localisation des surlargeurs.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Louise Émond.

2655

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2660 Monsieur Dériger, donc dans l'étude d'impact, on en a mentionné trois (3). Leur localisation exacte n'est pas encore précisée, c'est quelque chose qu'on prévoyait faire avec les utilisateurs du territoire, de façon à ce qu'elles soient très stratégiquement positionnées, soit en

fonction des sentiers de motoneige ou des points chauds, en fonction aussi vraisemblablement des concentrations de baux, pour s'assurer que les gens puissent laisser leur véhicule.

2665 Donc chacune des surlargeurs, ça va être une emprise de six point six mètres (6,6 m) de large par cent cinquante mètres (150 m) de long, ce qui devrait permettre le stationnement de trois (3) véhicules avec remorque pour traîner les motoneiges derrière.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2670 Vous dites, la surlargeur, six virgule six mètres (6,6 m) de large?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2675 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

À partir de?

2680 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Bien, à partir de l'assiette de la route.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2685 En incluant l'accotement?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2690 Oui. Bien en fait, c'est une surlargeur, donc elle vient s'ajouter à la surface de roulement de la route.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2695 Ça va, OK.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2700 Et à ça aussi, on a mentionné hier un stationnement d'une trentaine de place à Romaine-1, pour permettre aussi aux gens de graviter de ce point-là en motoneige.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2705 Et le stationnement va être utilisé quand Hydro-Québec va avoir terminé ses travaux, c'est ça qu'on comprenait dans l'étude, je pense. Il y a une partie que c'est l'usage d'Hydro-Québec et ensuite, ça devient l'usage des motoneigistes.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2710 Oui. La route d'accès sera asphaltée donc au fur et à mesure des travaux, elle sera accessible aussitôt qu'au niveau du chantier, les conditions de sécurité seront optimales pour que la route soit ouverte au public.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2715 Mais je parlais du stationnement, entre autres, les trente (30) places dont vous parlez.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2720 C'est ça, le trente (30) places sera construit près de Romaine-1, donc il sera accessible et ouvert au public dès que les conditions de sécurité seront correctes pour accueillir le public.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2725 Peut-être une précision. Dans l'étude d'impact, souvent on voit, dans les notes de bas de page, que les surlargeurs ne seront pas déneigées, et puis ailleurs, on semble dire que c'est déneigé.

2730 Est-ce que vous pouvez nous clarifier un peu la situation de l'entretien hivernal ou déneigement de ces surlargeurs.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2735 On a répondu, dans une question présentée par le ministère de l'Environnement, à cette préoccupation-là, et les surlargeurs seront déneigées en période hivernale.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2740 Mais vous sembliez dire, par contre, que c'était juste, que la priorité serait accordée par contre au déneigement pour les activités d'Hydro-Québec et ça deviendrait une activité parallèle ou en tout cas, pas prioritaire pour vous.

J'aimerais clarifier comme il faut votre position à ce niveau-là.

2745 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Bien, après une chute de neige, si c'est requis pour Hydro-Québec de déneiger sa route pour avoir un accès rapide et sécuritaire à ses installations, la déneigeuse, en passant, va déneiger les surlargeurs lors de son passage; elle va déneiger, bien sûr s'il y a pas de véhicule stationné dans les surlargeurs.

Donc dans l'entretien normal, quand la voirie passera pour la route, elle fera un petit crochet pour déneiger les surlargeurs.

2755 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Oui, peut-être une sous-question par rapport à la question numéro 1 de monsieur Cassivy.

2760 Est-ce que j'ai bien compris lorsque vous avez dit, si vous l'avez dit, que dans l'entente avec la MRC, il y avait des fonds pour pallier aux impacts en matière de développement touristique.

2765 Est-ce que j'ai saisi quelque chose, dans votre réponse, qui disait que dans votre entente avec la MRC, il y avait des fonds qui étaient initiés ou identifiés pour pallier à ces impacts-là en matière de développement touristique, non?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2770 Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

2775 Il y a effectivement dans l'entente que nous avons signée avec la MRC des fonds qui sont destinés à des activités commerciales, récréotouristiques ou culturelles.

Mais la gestion de ces fonds-là, l'utilisation de ces fonds-là, nous, nous versons les sommes dans ces fonds-là, mais la gestion de tous ces fonds-là est entièrement la responsabilité de la MRC. Alors nous, Hydro-Québec, on n'a rien à faire là-dedans.

2780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un petit instant.

2785 J'aimerais vérifier si nous avons un représentant du ministère des Transports du Québec dans la salle. Oui. Alors j'avais comme nom monsieur Marc Larin, porte-parole.

2790 Monsieur Larin, est-ce que vous pourriez vous avancer ici à la table, il y a un micro avec une chaise de libre, on en profiterait pour poser quelques questions au ministère des Transports sur la fameuse route, notamment sur les critères de conception.

2795 Le ministère avait émis des commentaires, votre ministère, sur la route, sur les expériences routières passées. Alors on aimerait vous entendre à ce sujet, votre position concernant la route proposée par Hydro-Québec, à ce stade-ci. Donc c'est la route d'accès entre la route 138 et la Romaine-1.

2800 Est-ce que vous êtes en mesure, est-ce que vous avez regardé ça de près, cette route-là, et j'en ai compris qu'après les travaux, elle serait cédée au ministère des Transports, c'est ce que j'avais compris.

Alors monsieur Gagnon, vous pourrez aller en complément d'information.

PAR M. MARC LARIN:

2805 Ça, c'est une partie que j'ai jamais entendu personnellement, la délégation de la route à la fin des travaux.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2810 Non, la route est une route privée, donc construite et exploitée par Hydro-Québec mais ouverte au public.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 OK. Donc ce serait pas une route qui serait rétrocédée au ministère des Transports.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Non.

2820

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, vous confirmez ça, très bien.

2825 Dans ces cas-là, donc dans le cas de routes privées ouvertes au public, le ministère des Transports n'émet pas d'avis sur les critères de conception?

PAR M. MARC LARIN:

2830 N'a pas de juridiction sur les normes qui s'appliquent dans ces cas-là.

Ce qu'on a fait, c'est des recommandations au niveau de certains designs, au niveau de pentes qui étaient prévues, des pentes fortes, notamment du douze (12 %), du treize pour cent (13 %) dans certains cas.

2835 On recommandait, considérant que l'usage pouvait éventuellement de cette route s'adresser à des clientèles autres que la construction des barrages, on recommandait à ce que le profil soit amélioré.

2840 Mais techniquement parlant, le ministère a pas juridiction à ces niveaux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'était des recommandations seulement.

2845 **PAR M. MARC LARIN:**

C'est des recommandations, c'est adressé dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2855 Une de vos recommandations, je pense, si je me souviens bien, c'est la question des accotements, entre autres, que vous demandiez je pense d'être élargis à deux mètres (2 m).

Est-ce que c'est bien ça, ces éléments-là? Ou c'est des rayons de courbure?

2860 **PAR M. MARC LARIN:**

Je me souviens plus du détail, exactement, qu'est-ce qu'on recommandait. Moi, je me souviens des pentes, notamment, il y avait du douze (12 %), du onze (11 %), du dix pour cent (10 %), donc on recommandait des profils qui étaient moins accentués.

2865 Je me souviens plus exactement. Écoutez, c'est quelqu'un chez nous qui a écrit, mais je me souviens plus.

2870 Je pourrais vous le dire si ça concernait, je pourrais regarder les notes qu'on a pour vous dire si ça concernait les accotements.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

C'est possible de le faire pour vous, de nous dire...

2875

PAR M. MARC LARIN:

Oui, oui, il y a pas de problème, j'ai ce qu'il faut avec moi présentement; si vous me laissez un peu de temps, je vais revérifier ce qu'on avait écrit.

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2885

Oui, monsieur Cassivy.

PAR M. JEAN CASSIVY:

Une dernière question?

2890

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2895

PAR M. JEAN CASSIVY:

Vous avez sûrement beaucoup de matériel à transporter. Vous savez qu'on a un quai qui est pas loin, ici.

2900

Est-ce que vous allez utiliser le quai pour transporter beaucoup de matériel ou que vous transportez tout par route?

Hydro-Québec est une société, pour pas faire trop de pollution, serait mieux de passer par eau un peu.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est concernant la route 138 principalement, c'est le transport du matériel.

2910

PAR M. JEAN CASSIVY:

Si vous allez utiliser le quai.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915

Pas nous, mais disons Hydro-Québec.

PAR M. JEAN CASSIVY:

2920

Est-ce que vous allez inciter vos contracteurs à transporter leur matériel par eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

Donc pour le transport sur la route 138, ce serait privilégié à quel moment, vous dites? L'été?

PAR M. JEAN CASSIVY:

2930

Le quai de Havre-Saint-Pierre, ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2935

Oui, le quai, s'ils pouvaient utiliser le quai.

Monsieur Gagnon, concernant le transport des matériaux de construction, donc ce que j'en comprends, vous voulez privilégier la route 138.

2940

C'est quoi le potentiel d'utiliser les installations portuaires, ce serait ça votre question, notamment l'été, pour éviter, votre préoccupation, c'est un conflit d'usage entre les touristes par exemple et les camionneurs, ce serait ça.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2945

Oui. Dans l'analyse de notre projet, on a privilégié le transport par voie terrestre pour des raisons d'efficacité et de rapidité de l'acheminement du personnel et des matériaux de construction vers les chantiers.

2950

C'est dans nos pratiques d'évaluer, quand on évalue un coût de projet, et puis pour s'assurer que la construction suit l'échéancier prévu, de fonctionner avec les entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux dans l'approche du juste-à-temps.

2955

Donc c'est plus facile de procéder de cette façon-là avec un transport terrestre que par transport maritime. Donc c'est pour cette raison qu'on a choisi le transport terrestre.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

2960 En complément. Sur la Côte-Nord, vous savez qu'il y a rien qu'une route, il y a un traversier à Tadoussac, un très grand nombre de camionneurs va rapidement rendre la circulation habituelle très difficile.

Est-ce que vous avez mesuré ces impacts-là dans votre décision.

2965 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. Et puis dans le projet de la Romaine, étant donné qu'on favorise beaucoup les retombées économiques dans la région administrative Côte-Nord, donc il y a beaucoup d'entrepreneurs qu'on va privilégier dans nos pratiques d'affaires, donc les gens vont beaucoup 2970 venir de la région de Sept-Îles, de Baie-Comeau, de la région de la Côte-Nord, donc à l'est de la traversée de Tadoussac.

C'est principalement l'approvisionnement de matériel spécialisé, comme par exemple les groupes turbine-alternateur, qui pourraient arriver de cet endroit-là, ou du matériel électrique de plus fine pointe, donc qui vont être acheminés de manière plus espacée dans le temps. 2975

Donc le gros boum des travaux, c'est surtout la construction de la route, la construction des barrages, l'excavation des galeries et des cheminées d'équilibre, par exemple, qui demandent une machinerie lourde importante, et puis dans le marché de la Côte-Nord, il y a 2980 beaucoup d'entrepreneurs qui peuvent fournir de l'équipement dans la région.

Donc on pense pas que le traversier de Tadoussac soit une contrainte importante dans l'acheminement des fournitures.

2985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2990 Monsieur Gagnon, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur le transport lourd.

Dans l'étude d'impact, on parle de quarante quelques camions, je pense, si je me trompe pas, et puis ailleurs, on voit des indications qu'il y a cent (100) camions. Des fois, on parle de 2995 pourcentage de camions.

Est-ce que c'est possible pour vous de nous faire un portrait de qu'est-ce que ça va entraîner en termes de camionnage durant les travaux.

3000 C'est évident qu'on comprend qu'il y a différentes périodes aussi de travaux, peut-être les scénarios peut-être moyens, maximums et minimums, quelle est la situation exacte en termes de nombre de camions.

3005 Et si vous pouvez nous préciser aussi le type de camions. Parce qu'on peut parler de dix pour cent (10 %) de camions, quinze pour cent (15 %) de camions, mais si on a des camions de bois, si on a des camions de livraison avec deux-trois (2-3) essieux, c'est pas la même chose que d'avoir du transport de bois.

3010 Alors si c'était possible pour vous de nous donner un portrait un peu de la ventilation, si on veut, du camionnage qui va se faire durant la période des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 Et l'emphase en fonction de la question ou la préoccupation de monsieur Cassivy, la période estivale.

3020 Par exemple, on a des DJME, donc des débits journaliers moyens estivaux qui peuvent être supérieurs à ce qu'on rencontre en hiver. Est-ce que par exemple, il va se camionner plus de choses l'été parce que c'est plus favorable au niveau climatique.

Et d'avoir un portrait de la situation. C'est évident que plus on va se rapprocher de la pointe, j'imagine, bon, plus on aurait un camionnage intense.

3025 Est-ce qu'il y a moyen d'avoir un portrait synthétique, comme monsieur Dériger en a fait mention.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3030 Oui, effectivement, Catherine Brouillard a préparé une présentation où on peut présenter les schémas de circulation actuelle, et puis on a préparé deux (2) scénarios de circulation, une période hors pointe et une période de pointe, où on présente les nombres de véhicules et les pourcentages, trafic lourd, trafic léger. Catherine.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Allez-y, madame.

PAR M. JEAN CASSIVY:

3040 Vous avez beaucoup de matériel lourd qui devrait passer, comme les turbines, ces choses-là, vous passez pas ça par la route.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 Ce qu'on a compris tout à l'heure, les turbines passeraient par la route 138. C'est ce que nous avons compris de l'explication de monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3050 Dans d'autres projets, c'est déjà arrivé, comme à Sainte-Marguerite, que certains équipements étaient arrivés par voie maritime.

Donc quand, Hydro-Québec, on sera rendu dans notre échéancier, à la méthode d'acheminement de certaines pièces, comme certaines turbines ou des gros transformateurs, on
3055 pourrait éventuellement privilégier un transport par voie maritime. Mais ça, ça reste à déterminer.

Mais dans l'ensemble, c'est la voie terrestre qui est favorisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Ce serait des pièces hors normes, qu'on pourrait dire, pour le réseau routier qui seraient peut-être acheminées à ce moment-là par voie maritime?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3065 Oui, comme à Sainte-Marguerite, c'était les vannes, les grosses vannes papillons qui étaient des pièces très lourdes et hors normes qui ont été acheminées par voie maritime.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Je vous remercie.

Oui, madame Brouillard.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

3075 Merci. Je vais commencer par faire une description de la situation actuelle de la circulation, après ça je vais vous montrer nos prévisions de circulation, et on va faire la somme des deux (2) par la suite, d'accord?

3080 Alors la situation actuelle, cette carte-là, je l'ai représentée sur l'autre, dans le fond ce que je veux vous montrer, c'est qu'on a pris trois (3) stations, des stations de comptage du ministère des Transports. C'est des stations qui sont temporaires, c'est pas des stations permanentes, mais on a réussi à obtenir ces données-là. Et à partir de ces données-là, c'est là qu'on a pu faire
3085 le constat de situation actuelle.

Les trois (3) stations, il y en a une qui est située à Rivière-au-Tonnerre, il y en a une qui est située à Longue-Pointe-de-Mingan, et on en a choisi une autre, celle à Havre-Saint-Pierre. Alors ces trois (3) stations ont été sélectionnées.

3090 Nous avons pris l'année 2007 comme année de référence, c'est l'année la plus récente, les données les plus récentes, et puis ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé 2006-2005-2004, et on s'est aperçu qu'il y avait pas de différence. Alors c'est assez stable au niveau de l'achalandage, alors on peut prendre une année, la 2007, sans trop se tromper, parce qu'il y a pas vraiment de modification.

3095 Si on compare la 138 dans le coin de Sept-Îles, on a des données qui peuvent aller jusqu'à six mille sept cents (6700) véhicules par jour.

3100 Alors ici, on voit que sur la Minganie, ce sont des débits de circulation qui sont vraiment faibles, six cent cinquante (650) véhicules par jour en moyenne l'été, neuf cent trente (930) dans le cas de Longue-Pointe-de-Mingan. DJME, c'est le débit journalier moyen estival.

3105 Alors c'est le nombre de véhicules qu'une personne pourrait voir dans une journée l'été; alors si elle est assise sur son perron, elle pourrait voir neuf cent trente (930) véhicules, que ce soit dans un sens de direction ou comme dans l'autre, c'est un comptage. Alors ça, c'est la situation actuelle.

3110 Malheureusement, le ministère des Transports n'a pas de répartition durant la semaine. Alors j'ai pris par exemple le huit cent vingt (820), qui se trouve à être pas le plus petit chiffre ni le plus grand, j'ai pris le moyen pour vous le montrer, ils considèrent que c'est une moyenne. Donc du lundi au dimanche, il y aurait six cent quatre-vingt-dix (690) automobiles et cent vingt-neuf (129) camions lourds.

3115 Ils considèrent qu'il y a quinze point sept (15,7 %) de camions ou de véhicules lourds, si vous préférez. Ça fait que sur le huit cent vingt (820), on en a six cent quatre-vingt-onze (691).

Ça fait que les lignes en mauve représentent – c'est inversé, là, le léger est en mauve et le lourd est ici, je m'excuse de l'erreur, on va faire la correction.

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Idéalement, ce serait avant de le déposer.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

3125 Oui, c'est ça, avant de le déposer, on va faire la correction.

3130 On passe à la situation future. Alors on l'a dit plusieurs fois, mais je vais le répéter, on a deux (2) campements, le campement des Murailles et le campement du Mista. C'est important, parce que l'horaire de travail est différent.

3135 Les gens qui vont rester au campement des Murailles vont avoir un horaire 5-2, donc on s'attend à ce qu'ils vont travailler toute la semaine et ils vont quitter la fin de semaine, ce qui va apporter un achalandage le vendredi et le lundi matin.

Le campement du Mista va avoir un horaire de travail 35-8, ce qui veut dire qu'il va travailler cinq (5) semaines consécutives et il va sortir huit (8) jours; donc il va sortir une semaine.

3140 Pour que ça puisse s'effectuer, ce qu'on fait, c'est qu'on fait une rotation. Il y a comme le cinquième des travailleurs qui va sortir une semaine, l'autre cinquième va sortir la semaine d'ensuite, alors il va se trouver à y avoir un cinquième du campement qui va se vider à toutes les semaines et non le campement en entier. Ça fait que ça, ça fait baisser la pointe de circulation, parce que les gens sortent beaucoup moins quand ils vont travailler au campement du Mista.

3145 Le campement du Mista, c'est les travailleurs qui vont être affectés à la construction de Romaine-3 et de Romaine-4.

3150 Pour établir les ratios, pour faire nos précisions de circulation, on a pris deux (2) projets qui ont été faits sur la Côte-Nord il y a pas si longtemps, le projet de Sainte-Marguerite et le projet de Péribonka; pas les deux (2) sur la Côte-Nord, mais Sainte-Marguerite et Péribonka.

3155 Le Sainte-Marguerite et Péribonka, ce sont des horaires de travail 5-2, alors on peut comparer ça probablement aux travailleurs du campement des Murailles, mais pour ce qui est de Mista, bien, ça se compare un petit peu moins.

Ce qu'on a fait, on a pris le ratio de ces deux (2) campements-là, et on s'est fait des ratios.

3160 Ici, c'est la courbe d'effectifs qui est dans le rapport d'impact. Ce que je veux porter à votre attention, c'est que les travailleurs arrivent pas tout d'un coup. On parle d'une pointe de deux mille quatre cents (2400), mais à partir de 2009, c'est en moyenne deux cent cinquante (250), 2010 sept cent cinquante (750), mille trente-quatre (1034), mille quarante-sept (1047), mille cinq cent quatorze (1514). Alors on voit que c'est graduel.

3165 Alors la circulation va augmenter graduellement dans le temps.

3170 C'est sûr qu'en 2013-2014, c'est là qu'il va arriver les pointes de circulation. On a fait des prévisions sur ces pointes-là, mais c'est des pointes qui ne dureront pas onze (11) ans, qui vont augmenter de 2009 à 2013, pour par la suite diminuer jusqu'en 2020.

En plus d'être échelonné sur onze (11) ans, c'est échelonné sur l'année. On voit qu'en janvier et puis en décembre, la circulation va être sûrement beaucoup plus faible parce que la pointe des travaux, c'est dans la belle période, c'est l'été.

3175 Alors nos prévisions, les prévisions maximales seraient en 2013 et ce serait l'été. Alors même pour l'année 2013, en janvier ou en février, on peut pas s'attendre d'avoir la même circulation qu'à l'été.

3180 On a fait nos prévisions sur une semaine en juin 2011. Alors en juin 2011, si on prend les ratios qui ont été utilisés pour le projet de Sainte-Marguerite-3, on voit que le lundi, les gens viennent travailler, il y a une baisse, le vendredi, il y a beaucoup plus de circulation le vendredi, les gens s'en retournent chez eux.

3185 Ça chute le samedi et puis ça remonte le dimanche; il y en a qui préfèrent voyager le dimanche soir versus le lundi matin.

Alors c'est la répartition qui a été comptée sur nos chantiers, et ces pourcentages-là ont été appliqués aux prévisions de Romaine.

3190 Alors nous, ce qu'on pense, c'est que nos prévisions vont se situer entre ces deux (2) courbes-là, parce que dû au fait que le campement du Mista, ils vont sortir beaucoup moins souvent, dû au fait qu'on pense qu'on va avoir plus de covoiturage aussi.

3195 Si les gens de la région viennent de Sept-Îles ou de Baie-Comeau, avec le prix de l'essence, on pense que ce sera pas un individu par voiture. Alors s'il y a plus de covoiturage, d'après nous, la courbe de Sainte-Marguerite, c'est peut-être ce qu'on peut appeler la courbe en bloc, notre maximum.

3200 Péribonka serait peut-être le minimum, le minimum parce que dans le cas de Péribonka, il y a eu du voyage organisé par autobus. C'est ce qui explique la différence entre les deux (2). À Sainte-Marguerite, il y avait pas d'autobus qui transportaient les travailleurs, à Péribonka, oui.

3205 Là nous, présentement, il y a pas de transport de planifié, les entrepreneurs ont pas eu encore les contrats, on le sait pas, on peut pas présumer qu'ils vont offrir du transport par autobus, alors s'il y a pas de transport par autobus, on va peut-être se rapprocher plus de Sainte-Marguerite, s'il y a du transport, plus de Péribonka.

3210 Alors c'est pour ça qu'on dit que ça se trouverait peut-être à être les deux (2) courbes enveloppes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, madame Brouillard. Par contre, si nous demeurons à ce tableau-là, ce que j'en comprends, c'est que la pointe de travailleurs, dans un projet comme la Romaine, est-ce qu'elle serait supérieure à celui du projet SM-3?

Parce que la question que je me pose là-dedans, bon, ce que j'imagine, c'est que les travailleurs, en tout cas une fraction importante des travailleurs qui sortiraient du campement des Murailles auraient un long trajet à faire, je présume, parce qu'ils vont venir d'où, ces travailleurs-là.

On parlait de la pointe de 2013, on voyait, il y a une pointe temporaire, il y a un jours-année, mais il y avait une pointe qui montait au-delà de deux mille (2000), je crois, de deux mille (2000) travailleurs, ces gens-là, donc ce serait quoi la quantité qui serait dans le campement des Murailles?

Ça veut dire que tous ces gens-là sortiraient en même temps le vendredi soir, ça représente combien de personnes, ça, en pointe, à ce moment-là.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

C'est très difficile de dire, d'établir la répartition dans une journée de la circulation.

À Péribonka, on a eu quelques chiffres, un vendredi, de midi (12 h) à six heures (6 h), on a eu des comptages qui ont été faits, mais c'est difficilement applicable ici, dans ce cas-ci.

Et puis le ministère des Transports n'a pas cette répartition horaire là non plus. On aurait voulu se baser sur les données du MTQ, là, mais ils en ont presque pas eux non plus. Alors c'est assez difficile de faire des prévisions horaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que j'imagine, compte tenu de l'ampleur du chantier, ça veut dire par exemple si beaucoup de travailleurs viennent de Baie-Comeau, disons, après avoir épuisé les travailleurs disponibles dans le secteur de Sept-Îles, donc ces gens-là ont quand même un trajet assez long, peut-être cinq (5) heures de route à faire.

À ce moment-là, on aurait des gens qui sortiraient le vendredi, si on dit que ça leur prend cinq (5) heures, bon, pour revenir, il faut qu'ils soient là le lundi matin tôt, donc on pourrait avoir des pelotons qui circulent à ce moment-là sur la route 138, surtout en période estivale, si on se retrouve avec des touristes.

Donc on pourrait avoir des pics de circulation assez importants, de ce que j'en comprends.

3255

Et compte tenu de la distance. S on parlait de SM-3, on était très près de Sept-Îles mais par contre, un projet comme la Romaine est plus éloigné, donc ça fait quand même plus de temps sur la route pour les gens, en moyenne.

3260

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui, parce qu'on voit que le vendredi, il y a une pointe ici, là. On s'attend à ce que possiblement qu'en 2013 uniquement, là, il va se former des pelotons sur la 138.

3265

On peut peut-être penser, on peut pas penser que les sept cent soixante-huit (768) vont sortir en même temps le vendredi après-midi, parce que ça, ça comprend le camion et le véhicule léger.

3270

Alors sur sept cent soixante-huit (768), si on enlève le camion qui, lui, va voyager sur vingt-quatre (24) heures, et qu'on prend quatre-vingts pour cent (80 %) des travailleurs qui sort le vendredi après-midi, si on compare ça avec des données préliminaires du MTQ, on voit qu'on passerait peut-être d'un véhicule-minute à trois (3) véhicules-minute.

3275

À trois (3) véhicules-minute, on peut penser que le vendredi après-midi, en juin 2013, il pourrait y avoir des pelotons de circulation, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3280

Madame Brouillard, dans l'étude de circulation sectorielle qui a été déposée, on parlait d'un supplément de mille cinq cents (1500) véhicules ou déplacements.

Ils sont rendus où, dans tout ce que vous présentez. Est-ce que c'est en juin ou...

3285

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Ça ici, c'est en juin, ils s'en viennent.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3290

Ils s'en viennent, OK. Non, c'est juste pour...

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

3295

Ça ici, c'est les courbes, mais pour juin 2013. Le chiffre ici, c'est mille quinze (1015) au lieu de mille cent cinquante (1150) parce qu'on a pris les travailleurs du campement du Mista

qu'on a divisé par cinq (5), parce qu'ils voyagent cinq (5) fois moins que les autres. Alors c'est pour ça que si vous prenez le deux mille quatre cents (2400), le ratio a été appliqué uniformément, que ce soit Mista ou Murailles, alors que dans les faits, c'est pas le cas.

3300 Ça fait qu'on a réajusté le chiffre, et on obtient mille quinze (1015) au lieu de mille cent cinquante (1150). Alors ça, c'est les courbes enveloppes en juin 2013, alors c'est le même patron, il y a plus de circulation le vendredi après-midi.

3305 Ce que ça donne pour juin 2013, la proportion de lourd et léger, dans ce cas-ci la légende est bonne, ce serait sept cent vingt-neuf (729) véhicules dans la journée du vendredi, avec trente-neuf (39) camions.

3310 Et on voit la répartition, c'est le six cent vingt-huit (628) le lundi et le trente-neuf (39) – le trente-neuf (39), on considère qu'il est assez constant, il y a juste le dimanche où il y a pas tellement de camionnage. Mais le restant du camionnage, c'est pas mal réparti sur les autres six (6) jours.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3315 Madame Brouillard, juste une précision. Le trente-neuf (39), ça comprend les camions de déboisement aussi?

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

3320 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3325 L'ensemble des camions.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

L'ensemble des camions, oui.

3330 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Et quand vous parlez de camions lourds, on parle de camions de trois (3) essieux et plus, on parle de camions importants.

3335 **PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

Oui, exactement.

3340 Ça a été calculé avec les périodes de déboisement, et puis dans une période de déboisement active, sur dix (10) camions, on calcule qu'il y a à peu près trois (3) camions qui proviennent du déboisement.

Ça, c'est les mêmes valeurs que les deux (2) courbes enveloppes, mais pour juin 2013.

3345 Alors quand on a vu l'ampleur de la circulation qui serait engendrée par la construction du complexe de la Romaine, Hydro-Québec a été préoccupée, tout de suite a décidé de mettre de l'avant des mesures d'atténuation.

3350 Les premières mesures d'atténuation qui pourraient être faites, naturellement en concertation avec les autorités concernées, on parle des municipalités, du MTQ, la Sûreté du Québec, les écoles et autres, des mesures de contrôle de vitesse. Alors si ça prend plus de patrouille de la Sûreté du Québec, bien, on va s'assurer d'avoir des discussions avec eux pour qu'il y ait plus de patrouille.

3355 Il va y avoir du marquage de traverses, des traverses piétonnières, pour que ce soit peinturé et puis que ce soit très visible.

La mise en place de brigadiers scolaires aux heures d'entrée et de sortie de classe.

3360 Et puis il va y avoir une grosse campagne de sensibilisation des travailleurs à la nécessité de respecter les règles de sécurité routière.

Merci.

3365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3370 Alors ça vous va, monsieur Cassivy, pour les préoccupations. Vous pouvez, dans un mémoire par exemple, venir nous faire part de vos préoccupations pour poursuivre les échanges à ce sujet-là.

PAR M. JEAN CASSIVY:

3375 C'est parfait, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3380 C'est moi qui vous remercie.

YVES THÉRIAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

3385

Je vais maintenant inviter monsieur Yves Thériault.

PAR YVES THÉRIAULT:

3390

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395

Bonjour monsieur.

PAR YVES THÉRIAULT:

3400

Depuis hier soir, là, j'ai trouvé qu'il y avait pas mal de questions qui étaient, qui touchaient l'entente de principe intervenue entre la MRC, et les communautés et Hydro-Québec. Puis j'ai remarqué que quelques-unes de ces questions-là étaient assez interrogatives et ont suscité chez moi certaines inquiétudes.

3405

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais faire pendant quelques minutes une petite vérification, pour me reconforter, pour me conforter devant ce sujet-là. D'ailleurs, je trouve ça étonnant, tu sais, vis-à-vis le Bureau d'audiences, ou les impacts de la Romaine, en tout cas que ce soit si prioritaire que ça, l'entente intervenue. En tout cas, c'est sûr que c'est intéressant pour nous autres et puis c'est important.

3410

J'aimerais savoir si le négociateur de l'Hydro est dans la salle, une des personnes qui a négocié.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Monsieur Gagnon.

PAR YVES THÉRIAULT:

3420

J'aimerais aussi savoir si la personne qui a...

PAR LE PRÉSIDENT:

Une chose à la fois, s'il vous plaît.

Monsieur Gagnon.

3425 **PAR YVES THÉRIAULT:**

C'est monsieur Gagnon. J'aimerais savoir si la personne...

3430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez un petit peu.

Monsieur Gagnon.

3435 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Bien oui, monsieur Bourbeau, à côté de moi, Alain Bourbeau faisait partie du comité de négociation de l'entente avec la MRC de la Minganie.

3440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors allez-y avec votre question.

3445 **PAR YVES THÉRIAULT:**

J'aimerais savoir aussi si le préfet de la MRC de la Minganie est dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Oui, alors monsieur Cormier, vous êtes là.

PAR YVES THÉRIAULT:

Là, je veux faire une vérification, monsieur le Président, si vous me permettez.

3455

J'aimerais que monsieur Bourbeau nous assure, en tout cas m'assure, moi, que c'est bien avec cette personne-là qu'il a négocié.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460

Monsieur Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3465 Oui.

PAR YVES THÉRIAULT:

3470 Monsieur le Président, c'est assez important pour moi, parce que je suis un contribuable et je veux bénéficier de ces ententes-là, et je veux m'assurer que ça a été bien fait.

Maintenant, est-ce que je peux poser une question à notre préfet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Nous avons prévu une personne-ressource ici, monsieur Cormier est en mesure de pouvoir répondre à la question.

3480 Nous avons prévu une personne-ressource du côté de la municipalité, mais vous voulez poser la question en tant que préfet de la MRC ou de la municipalité de Havre-Saint-Pierre?

PAR YVES THÉRIAULT:

3485 Bien, si le représentant de la municipalité peut répondre, en tout cas je m'attendais de la poser au préfet, parce que c'est lui qui négociait, là. En tout cas!

PAR LE PRÉSIDENT:

3490 Commençons par la poser au représentant de la municipalité. Est-il ici aujourd'hui, je suis pas certain.

3495 Alors vous allez poser votre question, on pourra l'acheminer, monsieur Cormier est dans la salle, il pourra en prendre note; s'il veut faire une vérification, il pourra venir nous répondre ce soir ou il pourra répondre immédiatement, nous allons le laisser libre.

Alors adressez votre question.

PAR YVES THÉRIAULT:

3500 En fait, monsieur le Président, j'ai deux (2) questions, mais c'est des questions quand même assez simples.

3505 J'aimerais savoir quelles précautions que le préfet et son équipe a prises pour bien représenter nos intérêts auprès de l'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous prenons note de la première question.

3510 **PAR YVES THÉRIAULT:**

Et la deuxième question, c'est: Est-ce que le comité de négociation de la MRC a tout reçu ce qu'ils demandaient, est-ce qu'ils ont été pleinement satisfaits. C'est ça, est-ce qu'ils ont été comblés.

3515

Et après ça, j'aurai deux (2) questions pour les gens de l'Hydro.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520

Alors nous prenons la question en note, nous pourrons la donner à monsieur Cormier. On discutera, du côté de nos analystes, de quelle façon monsieur Cormier pourrait nous répondre.

Alors on pourrait procéder aux deux (2) questions adressées à Hydro-Québec.

3525

PAR YVES THÉRIAULT:

Oui. Peut-être ça va être seulement qu'une, en tout cas, je suis persuadé que l'Hydro-Québec fait ce projet-là pas pour nos beaux yeux, c'est pour faire de l'argent. Aussi, il y a sûrement une fierté de réaliser des grands projets.

3530

Mais j'aimerais savoir, dans le rendement de ce projet, j'imagine que vous n'avez pas tout donné à la MRC et aux Innus, dans l'entente; j'espère et j'imagine que vous en avez gardé pour le reste de la province, dans les profits.

3535

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Gagnon.

3540 **PAR YVES THÉRIAULT:**

Est-ce qu'il y a moyen d'avoir un pourcentage, vous savez, un ordre de grandeur.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3545

Le projet de la Romaine, donc c'est un projet de six point cinq milliards (6,5 G\$), donc la construction de ce projet-là va entraîner des retombées économiques de trois virgule cinq milliards (3,5 G\$) au Québec; des dépenses aussi de construction de un virgule trois milliard (1,3 G\$) dans la région de la Côte-Nord.

3550

Donc c'est un projet qui va mobiliser beaucoup d'entrepreneurs, beaucoup de travailleurs, qui va permettre le développement de l'expertise régionale. Il va créer aussi beaucoup d'emplois dans la région.

3555 Lors de l'exploitation du projet, il y a une loi sur le Fonds des générations, donc Hydro-Québec doit payer des redevances hydrauliques au gouvernement du Québec. Ces montants-là sont de l'ordre de quatre cent quatre-vingt-dix millions de dollars (490 M\$), de 2014 à 2030, donc ces argents-là sont versés au Fonds des générations, donc pour payer la dette. Donc on transfère de la richesse au gouvernement du Québec.

3560 Pendant la construction du projet, aussi, par les impôts et les taxes que les travailleurs et les entreprises paieront, des chiffres aussi de l'ordre de quatre cents (400 M\$) ou cinq cents millions de dollars (500 M\$), non, c'est huit cent vingt millions de dollars (820 M\$) en taxes et impôts, provincial-fédéral, qui sont retransmis au gouvernement.

3565 Également aussi, par l'exploitation du complexe, Hydro-Québec verse, l'année dernière on a versé deux virgule trois milliards (2,3 G\$) de profits au gouvernement du Québec, qui réinvestit ces argents-là dans les programmes sociaux, santé, éducation.

3570 Donc le projet de la Romaine, lors de son exploitation, sur plusieurs décennies, donc c'est plusieurs milliards de dollars qui seront aussi remis donc au gouvernement du Québec et à tous les Québécois, parce qu'Hydro-Québec appartient au gouvernement.

3575 Donc c'est un projet qui mobilise beaucoup de force dans le milieu, va créer beaucoup d'emplois, et qui transfère beaucoup de richesse à toute la société du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3580 Donc la réponse, ce qu'on en comprend, c'est qu'Hydro-Québec a planifié une rentabilité intrinsèque au projet pour le rendre réalisable, en tenant compte des négociations avec les communautés locales, si on fait une synthèse.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3585 Oui, exactement.

Dans le rendement du projet, on tient compte des ententes avec les communautés d'accueil.

3590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Thériault, ça vous va?

PAR YVES THÉRIAULT:

3595

Oui.

Est-ce que vous permettriez une autre question dans un autre ordre d'idées?

3600

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, une dernière question.

PAR YVES THÉRIAULT:

3605

C'est toujours sur le projet, monsieur le Président.

3610

Hier soir, lorsque j'étais dans la salle, on m'a annoncé que la rivière Romaine allait devenir lacustre. J'ai fait un saut, je savais que c'était un adjectif, je savais pas si c'était un défaut ou une qualité, mais une rivière qui devient lacustre, je suis allé chez nous, j'ai été voir.

Là, après ça, je me suis demandé, le lac Saint-Jean, est-ce qu'il est lacustre, le lac Supérieur, le lac des Esclaves, est-ce que c'est toutes des entités qui sont lacustres.

3615

Moi, j'aimerais que les gens, les spécialistes m'indiquent exactement, là, la rivière Romaine va devenir lacustre, est-ce qu'on doit être découragé, est-ce qu'on doit baisser la tête.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620

Effectivement, si nous posons la question comme ça, je suis pas certain que monsieur Gagnon va vous donner une réponse éclairante. Mais je vais le laisser aller au début.

Monsieur Gagnon, votre opinion sur la transformation d'une partie du cours de la rivière Romaine en quatre (4) lacs, comment approchez-vous la question.

3625

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3630

Bien en fait, j'aimerais approcher la question en présentant une carte et une photo, si vous permettez.

Bon tout d'abord, si on part du nord, près de la frontière du Labrador et on descend la rivière Romaine jusqu'à son embouchure, la rivière fait environ près de quatre cents kilomètres (400 km).

3635 Notre aménagement va modifier le cours de la rivière, donc du PK 52 jusqu'à l'amont, sur une distance de deux cent quatre-vingt-dix kilomètres (290 km); donc le projet affecte deux cent quatre-vingt-dix kilomètres (290 km) de rivière.

3640 Donc la partie aval de la rivière Romaine, donc les cinquante-deux kilomètres (52 km) en aval de Romaine-1, l'aval de la Grande Chute resteront fluvial, donc ça va rester une rivière.

3645 Si on regarde ici sur l'image, bon, quand on mentionnait hier qu'on allait transformer un paysage fluvial en paysage lacustre, ce qu'on veut dire, c'est que la rivière va ressembler plus à un lac qu'à une rivière, à certains endroits.

3650 Donc le grand lac des Esclaves ou le lac Saint-Jean sont des grands lacs, des grands plans d'eau. Si on regarde ici dans la région, le lac Puyjalon et Allard, qui sont des grands lacs, le réservoir de Romaine-1, qui va se comporter un peu comme un lac, si on peut dire, parce qu'il y a une superficie similaire à celle des lacs de la région, et c'est un réservoir qu'on appelle au fil de l'eau, donc il y aura pas beaucoup de différence de niveaux pendant les saisons. Donc on estime à peu près un mètre et demi (1 ½ m), quatre pieds (4 pi) de différence entre certaines périodes de l'année. Donc ce qui ressemble relativement au niveau de fluctuation parfois qu'on peut voir sur certains lacs.

3655 Donc la modification ensuite, bon, c'est sûr que quand on va créer les réservoirs de Romaine-2, Romaine-3 plus haut et Romaine-4, on va se retrouver à des plans d'eau qui vont ressembler plus à des lacs qu'à des rivières.

3660 Dans ce type de réservoir là, ce qu'il faut voir aussi, c'est que l'écoulement continue; quand la neige fond au printemps, quand il y a des pluies, l'eau dans les réservoirs, nous on la turbine pour produire de l'électricité, donc il y a un écoulement d'eau qui se fait constamment dans les réservoirs.

3665 C'est sûr qu'il y a des différences de niveaux entre l'hiver et le printemps, donc au printemps les réservoirs sont plus bas, se remplissent avec la crue et la fonte des neiges, et puis les niveaux restent relativement stables pendant l'été, et puis on les redescend l'hiver pour produire l'électricité.

3670 Donc l'écoulement de l'eau dans ces réservoirs-là se fait de manière beaucoup plus rapide que dans les lacs naturels. Donc comme on vide et on remplit nos réservoirs chaque année, donc c'est une eau qui est courante, c'est une eau qui a une excellente qualité.

3675 Et puis ce qu'on sait de nos projets précédents, ce qu'on voit ici en haut, c'est le réservoir Sainte-Anne, donc c'est le réservoir de tête de la centrale Toulmoustouc qu'on a construit dans les dernières années, donc quand on regarde un réservoir de cette dimension-là, un réservoir qui a plusieurs décennies, bien malin celui qui pourrait dire si c'est un réservoir ou un lac. Parce que donc, la rive s'est redéveloppée, il y a de la végétation qui repousse le long des rives.

3680 Et puis dans les grands réservoirs du Québec, on retrouve une faune aquatique, on retrouve beaucoup de poissons, là. Dépendamment des secteurs où on est au Québec, on peut retrouver du touladi, de la ouananiche, du doré, du grand brochet. Et les réservoirs sont beaucoup utilisés pour la pêche.

3685 Et puis on a remarqué aussi, dans certains coins du Québec, il y a beaucoup de pourvoiries, certains réservoirs dans l'Outaouais ont près de trente (30) pourvoiries, des chalets, beaucoup de villégiature, beaucoup d'activités nautiques.

Donc je pense qu'on peut rassurer monsieur Thériault, le qualificatif de lacustre, c'est pas une mauvaise nouvelle. Ça va être des plans d'eau qui vont être utilisables.

3690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ça vous va, monsieur Thériault?

3695 **PAR YVES THÉRIAULT:**

Dans le fond, monsieur le Président, si je comprends bien, ça va être comme un lac qui est situé à côté, sauf, si j'ai compris encore hier, il va peut-être bien y avoir plus de mercure, à cause...

3700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Et puis vous nous ferez part de vos préoccupations dans votre mémoire.

3705 **PAR YVES THÉRIAULT:**

C'est à peu près la seule différence, quoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3710 Alors vous êtes invité à nous faire un mémoire. Je vous remercie.

PAR M. DOMINIC BOULA:

3715 Excusez-moi, monsieur le Président. Est-ce qu'on peut intervenir à mesure du sujet?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, bien sûr, vous pouvez intervenir.

3720 **PAR M. DOMINIC BOULA:**

Dominic Boula, Pêches et Océans.

3725 Dans la description, dans la question de monsieur sur les transformations de rivières en lacs, il y a eu beaucoup de descriptions au niveau physique, mais il y a beaucoup de changements au niveau biologique qui sont associés aux transformations d'une rivière à un lac.

3730 Il y a eu quelques éléments mentionnant les poissons, mais transformer des rivières en lacs, ça fait des changements physiques importants, mais ça a des grandes répercussions aussi sur le type de communautés qu'on y retrouve.

3735 À titre d'exemple, on retrouve, dans les réservoirs au Québec, on retrouve à peu près pas d'omble de fontaine par exemple. L'omble de fontaine est partout sur le territoire actuellement, dans les ruisseaux, lacs, rivières, l'omble de fontaine sera pas présent dans les réservoirs du complexe la Romaine.

3740 On risque de retrouver des communautés typiques de réservoirs, brochet, corégone, meunier rouge, etc. Mais il y a certaines espèces qu'on retrouve dans des milieux plus de type fluvial qui ne seront pas présentes dans les types de réservoirs.

3745 Donc dans les changements qui sont associés à la création des réservoirs, il y a des changements naturellement physiques, qu'on peut constater avec l'œil, mais il y a tous des changements aussi assez importants au niveau des communautés de poissons et de l'interaction qu'il y a entre ces communautés de poissons là et les habitats, qui ne sont plus des habitats d'eau vive ou des seuils, mais qui sont des habitats en fait profonds, de type réservoir.

3750 L'autre point étant aussi les caractéristiques liées au marnage. Dans des plans d'eau naturels, il y a toujours une certaine modification de niveaux d'eau dans les lacs, sauf qu'en réservoirs, dans les réservoirs projetés, outre le réservoir de Romaine-1, il est projeté d'y avoir des marnages qui sont très importants, en fait plus importants que les autres réservoirs au Québec qui ont été suivis, à la Grande ou même ceux qu'il y a sur la Côte-Nord, de l'ordre de douze-treize mètres (12 m-13 m), même jusqu'à seize mètres (16 m) de marnage.

3755 Donc l'image qu'on peut se projeter d'un réservoir quand il est vide est pas nécessairement celle d'un lac naturel non plus, là. Je voulais juste apporter cette petite précision. Si vous voulez d'autres détails précis...

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Nous aurons l'occasion, effectivement je vous remercie, nous aurons l'occasion de revenir en détail sur des questions plus spécifiques justement sur les compensations sur l'omble de fontaine. Alors on pourra revenir sur ces points-là mais étant donné qu'il est seize heures

3765

trente (16 h 30), disons que ce serait pas le temps d'initier le sujet, parce qu'on pourrait se rendre facilement jusqu'à dix-neuf heures (19 h) et étant donné que nous avons prévu une heure de souper, alors...

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3770

Monsieur Germain, si vous permettez, monsieur Bourbeau aimerait rajouter un complément d'information sur la première question de monsieur Thériault, sur les ententes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3775

Oui s'il vous plaît, allez-y, monsieur Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Alors ça va être très court, je viens de comprendre votre préoccupation.

3780

Écoutez, j'aimerais juste dire à monsieur Thériault que la négociation qui est intervenue entre Hydro-Québec et la MRC de Minganie, il y avait deux (2) équipes de négociation, c'était pas une négociation entre deux (2) individus.

3785

Monsieur le préfet, monsieur Cormier, était membre d'une équipe de négociation, il y avait une procuration de faite par la MRC pour les autoriser à négocier avec Hydro-Québec. C'est quand même une négociation qui s'est faite pendant trois (3) ans.

3790

Alors je voudrais juste vous dire que c'est pas uniquement monsieur le préfet, c'est l'équipe de négociation qui représentait la MRC.

Et je voudrais vous dire peut-être pour terminer, vous pouvez être fier de la qualité de la négociation de cette équipe, vous êtes très bien représenté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3795

Je vous remercie.

3800

JOHN BURCOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

3805

Donc je vais appeler monsieur Ilya Klvana, il ne semble pas ici cet après-midi.

Je vais terminer en invitant monsieur Burcombe, on pourrait poursuivre encore pendant une quinzaine de minutes. Monsieur Burcombe, si vous voulez venir à l'avant.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3810

Rebonjour, monsieur le Président. Oui, une peut-être assez courte.

Étant donné la crise financière qu'il y a présentement, est-ce que ça aurait des effets sur le projet, est-ce qu'il sera plus difficile d'obtenir du financement. Est-ce qu'Hydro-Québec peut nous éclairer un peu sur cet aspect.

3815

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait en termes de financement?

3820

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

3825

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3830

Toute la situation actuelle, est-ce que ça affecterait le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3835

Le crédit d'Hydro-Québec pour se financer.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3840

La cote de crédit d'Hydro-Québec est excellente sur les marchés financiers canadiens, américains et européens. Les emprunts que fait Hydro-Québec pour financer ses projets sont garantis par le gouvernement du Québec, et le gouvernement du Québec a également une excellente cote de crédit sur les marchés financiers.

3845

C'est pas la première fois qu'Hydro-Québec réalise des grands projets de développement hydroélectrique, on en a fait dans les années soixante-dix, quatre-vingt, les projets de développement du complexe La Grande, entre autres. Il y a eu des époques, dans les années

3850 soixante-dix-quatre-vingt, où il y a eu des ralentissements économiques, des récessions, et puis
3855 Hydro-Québec a quand même pu financer ses projets et les construire avec des taux de
rendement très intéressants.

Donc c'est pas une inquiétude très très grande. On suit le marché, on est à l'affût des
3855 changements par contre, on est très vigilant sur ce qui se passe sur les marchés économiques,
mais ça n'affecte pas notre capacité d'obtenir des crédits pour construire le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860 Très bien.

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3865 Bon. Alors c'est une autre question sur les coûts. Normalement, quand il y a un projet
avec seulement un barrage, une centrale, c'est assez facile, les coûts et les intérêts sont tous
comptabilisés jusqu'au moment de la mise en opération de la centrale, et à ce moment-là, tout
est comptabilisé, et on connaît le coût par kilowattheure pour l'électricité.

3870 Mais dans ce cas-ci, c'est un complexe qui est mis en opération étape par étape, et je me
demande, comment fait-on la capitalisation des intérêts pour arriver avec le coût par
kilowattheure d'électricité produite.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 Monsieur Gagnon. Donc ce qu'on en comprend, c'est que vous financez la construction,
dans ce que j'en comprends aussi, disons prenons Romaine-2, vous débutez par la
construction de Romaine-2, donc vous financez Romaine-2.

3880 Lors de la mise en exploitation de Romaine-2, vous allez changer ça de poste budgétaire,
il commencerait à y avoir des revenus qui sortiraient de Romaine-2. C'est à ça que monsieur
Burcombe fait allusion.

3885 Après ça, il y a Romaine-1, Romaine-3, Romaine-4. Contrairement si on prend par
exemple le projet Sainte-Marguerite-3, où il n'y avait qu'une seule centrale. J'imagine que le
calcul devient complexe.

3890 Nous avons un prix global de neuf point deux sous du kilowattheure (9,2 ¢/kWh), c'est le
prix du complexe. Est-ce qu'il y a une grosse variation, est-ce que c'est faisable de calculer,
comme monsieur Burcombe en parle, à savoir centrale par centrale en fonction des mises en
service, c'est quoi les coûts de revient.

Est-ce qu'on peut avoir des explications à ce niveau-là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3895

Oui, je vais demander à Henri-Paul Dionne de répondre à cette question.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3900

Alors monsieur le Président, c'est pas tellement différent que si on faisait une (1) ou quatre (4) centrales.

3905

Tout ce qui arrive, c'est dans le calcul économique, à chaque mise en service de centrale, on capitalise les intérêts jusqu'à sa mise en service, et on fait une dette, pour Romaine-1, pour Romaine-2, pour Romaine-3 et pour Romaine-4. Et le tout, tout ce "cash flow" là est globalisé et ça nous donne un coût de rendement global de neuf virgule deux sous (9,2 ¢/kWh).

3910

Mais on pourrait effectivement, si on voulait, prendre chacune des centrales et évidemment y associer un coût unitaire, aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que le coût de neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh), c'est en dollars de?

3915

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

C'est en dollars de la mise en service, 2015. De la première mise en service.

PAR LE PRÉSIDENT:

3920

Donc c'est en dollars de 2015. Par contre en 2015, ce serait uniquement Romaine-2 qui est en service.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3925

C'est le coût global du complexe qui est ramené en 2015.

PAR LE PRÉSIDENT:

3930

OK, le coût global du complexe est ramené en 2015.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

C'est ça, oui.

3935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Burcombe, voulez-vous des précisions?

3940

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et en dollars d'aujourd'hui, c'est combien, le neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh).

3945

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

En dollars d'aujourd'hui, de mémoire, ça donnerait aux alentours de huit virgule cinq (8,5 ¢/kWh). Il faudrait le calculer, mais je pense qu'on l'a déjà calculé. On pourrait chercher l'information, mais on l'a en dollars 2008.

3950

PAR LE PRÉSIDENT:

Aussitôt que vous l'aurez, vous pourriez nous le donner.

3955

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Effectivement, pour faire la comparaison avec le coût du projet éolien et le coût de ce projet, est-ce que c'est une comparaison qu'on peut faire. Les producteurs privés ont un coût moyen, je crois, autour de huit point cinq sous (8,5 ¢/kWh) aussi.

3960

Alors si on fait une comparaison, est-ce que c'est un chiffre qu'on a pour la production éolienne qu'on peut comparer avec le neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh) ramené à aujourd'hui.

3965

PAR LE PRÉSIDENT:

En 2008. Donc possible de nous confirmer le coût de production moyen de l'énergie éolienne en 2008, et le comparer au coût de production du projet ramené en 2008.

3970

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

Oui, ça se fait, effectivement.

3975

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez pouvoir nous fournir les chiffres.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3980 Oui, on peut vous fournir les chiffres.

Actuellement, le coût de la filière éolienne, qui a été calculé avec son transport et son service d'équilibrage, est à dix cents le kilowattheure (10 ¢/kWh). Et le coût de la Romaine ramené en mêmes dollars est aux alentours de huit virgule cinq cents (8,5 ¢/kWh). Donc on
3985 pourra confirmer ces chiffres-là.

Mais je vous rappelle cependant que ça reste une comparaison purement financière, et qu'on n'obtient pas le même produit. C'est pas le même produit tout à fait, entre une centrale comme Romaine, avec quinze cent cinquante mégawatts (1550 MW) et huit térawattheures
3990 (8 TWh), et une autre source d'énergie comme la filière éolienne qui fournit seulement de l'énergie, qui est huit térawattheures (8 TWh) aussi, mais qui fournit seulement de l'énergie; elle est pas capable de fournir de la puissance. Donc c'est pas le même produit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3995 On peut pas vendre de puissance, avec de l'énergie éolienne, on peut pas vendre de puissance.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

4000 Exactement. Donc c'est pas le même produit, bien important de tenir ça en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

4005 Mais disons que si on essaie de faire un ratio, la vente de puissance par rapport à la vente d'énergie, c'est quoi le ratio, à peu près.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

4010 De mémoire, c'est aux alentours de quinze pour cent (15 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

4015 Donc la vente de puissance représente quinze pour cent (15 %) de la vente d'énergie.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

Non. Les revenus qu'on fait avec le projet la Romaine représentent, en énergie, quatre-vingts pour cent (80 %) des revenus, et il y a quinze pour cent (15 %) qui est associé à la vente

4020 de puissance, pour obtenir le cent pour cent (100 %) de revenus qui est présenté dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 Tandis que pour l'éolienne, c'est uniquement de la vente d'énergie.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

C'est uniquement de la vente d'énergie.

4030

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Burcombe, une précision?

4035

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui, mais vous avez mentionné le coût d'équilibrage, alors si on ajoute le coût d'équilibrage pour l'éolienne, est-ce que ce n'est pas comparable au projet la Romaine.

4040

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

Le coût d'équilibrage pour le projet de la Romaine, ce que le distributeur fait pour la filière éolienne, c'est qu'il obtient un service d'équilibrage et ce service d'équilibrage là est associé à un certain facteur d'utilisation.

4045

Donc il n'obtient pas les mille cinq cents mégawatts (1500 MW), il obtient seulement environ, avec le premier appel d'offres, sur les mille mégawatts (1000 MW) qui vont être installés, il obtient seulement un trois cents mégawatts (300 MW), environ. Donc c'est pas le même produit.

4050

Et avec le deuxième appel d'offres, qui est de deux mille mégawatts (2000 MW), le distributeur s'est assuré d'avoir un service en puissance de six cents mégawatts (600 MW). Donc on n'obtient pas tout à fait le même produit, même s'il y a un service d'équilibrage.

4055

Et on a calculé que si on remplaçait par exemple le complexe la Romaine par la filière éolienne – je pense qu'on a le calcul ici – donc effectivement, donc on a calculé, bien là on l'a en dollars 2015 pour respecter ce qu'on avait présenté pour la filière Romaine du neuf virgule cinq cents (9,5 ¢/kWh), en cents du kilowattheure, on a neuf virgule cinq (9,5 ¢/kWh), et pour la filière éolienne, on obtient onze virgule cinq (11,5 ¢/kWh), en dollars 2015.

4060

Donc la filière éolienne est plus cher, en tenant compte évidemment des coûts de transport et de service d'équilibrage.

PAR LE PRÉSIDENT:

4065 Sauf, c'est ça, tout compris sauf les coûts de transport vers les marchés.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

4070 Bien, quand on parle de coûts de transport, on parle du coût d'intégration, ce que ça prend en termes de postes et de lignes pour intégrer un parc éolien sur le réseau, et la même chose pour le complexe.

4075 C'est qu'on le compare au besoin des deux (2) lignes qu'on a mentionnées tout à l'heure, à sept cent trente-cinq (735) kV pour le complexe éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Burcombe.

4080 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

 J'ai l'impression qu'Hydro-Québec a une diapositive avec un tableau pour ça. Est-ce qu'il peut nous présenter ça.

4085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4090 Effectivement, tantôt par exemple pour l'explication sur l'énergie éolienne, vous parlez de deux mille mégawatts (2000 MW) de puissance installée, et vous ramenez ça sur, j'ai mal compris l'explication, sur une puissance de six cents mégawatts (600 MW), une puissance utile, fonctionnelle simultanément?

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

4095 Bien c'est-à-dire, dans le cas de la filière éolienne, comme c'est une filière qui produit de l'énergie de façon intermittente, le producteur peut intégrer à son bilan, le distributeur, je m'excuse, parce que c'est le distributeur qui va en appel d'offres pour la filière éolienne, peut intégrer à son bilan, en énergie, par exemple huit térawattheures (8 TWh). Alors c'est la somme des deux (2) appels d'offres qu'il y a actuellement.

4100 Mais à son bilan de puissance, il peut rien mettre parce que c'est aléatoire. La filière éolienne...

PAR LE PRÉSIDENT:

4105 Ça, j'ai compris l'explication au début. C'est quand vous avez reparlé du six cents mégawatts (600 MW).

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

4110 Bon, le six cents mégawatts (600 MW), c'est ce que ça prend, mettons en termes d'équilibrage, pour permettre au distributeur d'avoir son huit térawattheures (8 TWh) de façon constante.

PAR LE PRÉSIDENT:

4115 Donc ce six cents mégawatts (600 MW) vient d'une autre source de production, c'est ça.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

4120 Vient d'une autre source de production, et c'est nous qui le garantissons, parce que nous avons une entente avec le distributeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

4125 Merci.

 En fonction de ce que monsieur Burcombe demande, vu que l'explication peut être assez complexe, est-ce qu'on pourrait produire un tableau qui comprendrait les coûts – c'est quoi vous aimeriez avoir dans votre tableau, monsieur Burcombe?

4130

PAR M. JOHN BURCOMBE:

 C'est une comparaison entre les deux (2) filières, toutes les composantes qui entrent dans le calcul, le prix de revient de chaque.

4135

PAR LE PRÉSIDENT:

 De chacun. Donc idéalement, avoir autant 2008 que 2015, ça nous éviterait de demander les facteurs d'actualisation, simplement.

4140

PAR M. JOHN BURCOMBE:

 Pour une même année de dollars.

4145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc un petit tableau qui compare éolienne-Romaine, en coût de revient y compris l'équilibrage. Tout compris, c'est ça que vous aimeriez avoir.

4150 Alors c'est possible, monsieur Gagnon?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4155 Bien tantôt, Henri-Paul a présenté les dollars de 2015, une comparaison qu'on a présentée entre le projet de la Romaine et l'éolien.

4160 Mais comparer le projet du complexe de la Romaine qu'Hydro-Québec Production présente à des projets de filière éolienne qui sont la responsabilité du privé et du distributeur, c'est très complexe.

Il y a des données, bon, commerciales, des données d'intégration de l'éolien au réseau, donc on compare pas ici du tout les mêmes filières de production, on compare pas des filières qui offrent le même service.

4165 Le service rendu par le complexe de la Romaine, c'est un service de puissance, un service d'énergie, c'est très flexible. Et ce que l'éolien offre, c'est intermittent et aléatoire.

Donc on peut pas comparer de manière simple les filières.

4170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4175 Nous avons compris l'explication, mais comme base de référence, simplement les sous. Vous pouvez mettre ce qu'on appelle une mise en garde sur le tableau, en disant qu'on parle pas de même énergie, intermittente. Mais disons que ce serait à titre comparatif, pour voir approximativement qu'est-ce que cela donne.

Ça pourrait aller, un petit tableau. Et si vous sentez le besoin de mettre une mise en garde, soyez libre de le faire. Ça vous va?

4180 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4185 Ça va, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4190 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4195 Alors je vous remercie.

Alors il est seize heures presque quarante-cinq, nous allons mettre fin aux travaux de cet après-midi. Nous allons poursuivre, je voudrais avoir une confirmation, donc ce serait dix-neuf heures trente (19 h 30).

4200 Alors de vous invite à venir assister à l'audience ce soir. Entre-temps, je vous souhaite un bon souper.

4205 SÉANCE AJOURNÉE AU 28 OCTOBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4210 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4215